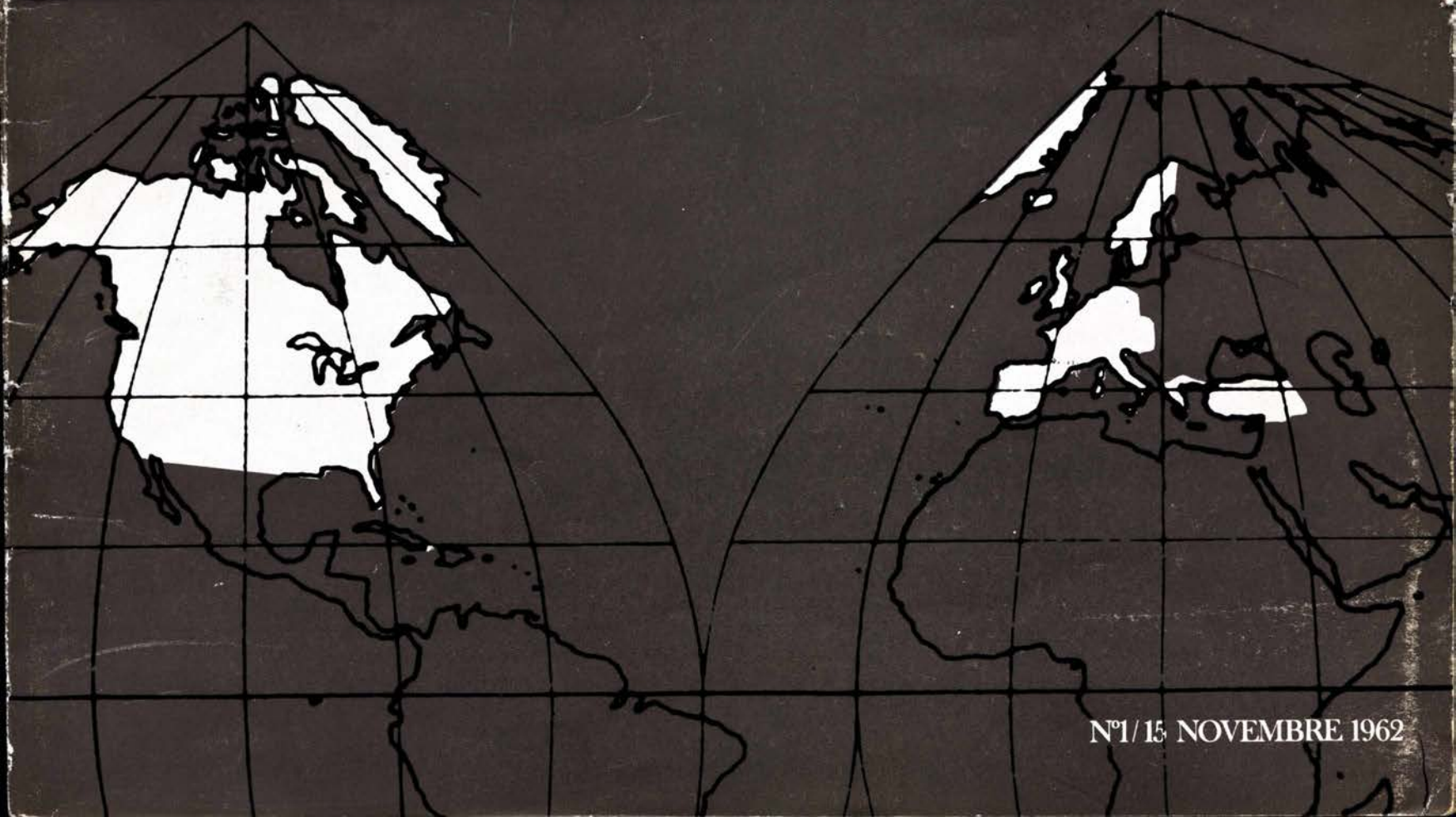


L'OBSERVATEUR de l'**OCCIDENT**

LES INSTRUMENTS D'UNE ÉCONOMIE
EN PROGRÈS : L'ADAPTABILITÉ DE LA
MAIN-D'OEUVRE, L'ENSEIGNEMENT ET
L'INTENSIFICATION DE LA RECHERCHE
LES TACHES ET LES MOYENS DE L'AIDE
AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



L'OBSERVATEUR de l'OCDE

N° 1

15 NOVEMBRE 1962

Publication bi-mestrielle en anglais et en français éditée par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

Service d'Information de l'O.C.D.E., Château de la Muette,
Paris (16^e).

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés de la mention « Reproduit de l'Observateur de l'O.C.D.E. » en précisant la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leur auteurs et non pas nécessairement celle de l'O.C.D.E.

Abonnement annuel : NF 10,00; FS 10,00; DM 8,3; 15-; \$ 2,50. Le numéro : NF 2,00; FS 2,00; DM 1,70; 3-, \$ 0,50.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt.

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

PHOTOS: Page 4: Jacques Normand - *Le Figaro*; Pages 6-7: Marc Riboud - MAGNUM; Page 8: U.S.I.S.; Pages 11-12: Robert Mottar; Page 13: Reporters Associés; Pages 14-15: Marc Riboud - MAGNUM; Pages 16-17: Lucien Adrion; Page 26: Photo Italsider; Page 27: André Ganet - Agence Rapho; Pages 30-31: Janine Niepce - Agence Rapho; Page 33: André Ganet - Agence Rapho (haut); Keystone (bas).

SOMMAIRE

- 3 **L'OBSERVATEUR DE L'O.C.D.E.**
par Thorkil Kristensen, Secrétaire général de l'O.C.D.E.
- 4 **LES FACTEURS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE**
Le rôle de la recherche et de l'éducation, par le Professeur Ingvar Svennilson.
- 10 **VERS UN MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉLECTRICITÉ**
Extension des réseaux d'interconnexion en Europe.
- 12 **LA LIBÉRATION DES ÉCHANGES APPLIQUÉE AUX FILMS**
Assouplissement du commerce international des films.
- 14 **ADAPTABILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**
Rééducation et reclassement des travailleurs.
- SUPPLÉMENT**
L'O.C.D.E., ses objectifs, sa structure et ses travaux.
- 19 **L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT : PROBLÈMES ET PROJETS**
Les rouages administratifs chargés des questions d'aide au sein de l'O.C.D.E.; l'aide, son rôle et ses moyens; l'aide financière; l'aide dans les domaines de la technique et de l'enseignement; l'aide alimentaire; le Comité d'Aide au Développement envisage l'avenir.
- 26 **A CÔTÉ DES GÉANTS DE L'INDUSTRIE, RESTE-T-IL UNE PLACE POUR LES PETITES ENTREPRISES?**
Leur place et les possibilités qui leur sont offertes dans un monde en constante évolution.
- 30 **HARMONISATION INTERNATIONALE : PROFITS ACCRUS POUR L'AGRICULTURE**
Producteurs et consommateurs tirent un même profit de la standardisation.
- 33 **LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'AUTOMATION AU BUREAU**
Une étude et ses résultats.

L'OBSERVATEUR DE L'O.C.D.E.

par Thorkil Kristensen
Secrétaire général de l'O.C.D.E.

L'O.C.D.E. fait paraître près d'une publication tous les deux jours; il peut s'agir d'un nouveau numéro des bulletins statistiques de l'Organisation, d'un nouveau rapport exposant les résultats des études effectuées par l'un des Comités, ou d'une brochure rassemblant les documents d'une conférence organisée sous les auspices de l'O.C.D.E. et traitant de questions économiques, de problèmes d'enseignement, de la forme à donner à l'assistance apportée aux pays en voie de développement industriel ou de n'importe quel autre des nombreux sujets étudiés au Château de la Muette.

Bien entendu, personne n'a le temps de lire toutes ces publications, et personne n'est obligé de tout savoir sur chaque question particulière, mais beaucoup de gens tiennent à être renseignés sur certains des problèmes étudiés et à suivre d'une manière plus générale les travaux effectués.

C'est pourquoi nous publions à partir de maintenant l'Observateur de l'O.C.D.E., nouveau périodique bimestriel qui s'adresse au public des pays de l'O.C.D.E. et, dans une certaine mesure, des autres pays, en particulier aux personnes les plus directement intéressées à l'évolution de la société, c'est-à-dire aux membres des gouvernements, aux parlementaires, aux dirigeants ouvriers et patronaux, aux dirigeants des organisations industrielles et agricoles, aux organisations commerciales, aux banques, aux établissements d'enseignement, aux milieux scientifiques et à la presse, qui tiennent le public au courant de l'actualité et exercent, en même temps, par leurs commentaires, une influence sur l'évolution de la situation.

Ces personnes sont, dans leur grande majorité, fort occupées et n'ont le temps de lire qu'une très petite partie de la vaste documentation résultant des travaux des nombreuses organisations internationales nouvelles qui ont vu le jour depuis la deuxième guerre mondiale. Cependant, ceux qui ont un rôle dans l'élaboration des décisions ont le droit d'être éclairés sur tous les principaux problèmes et doivent savoir où trouver des renseignements sur les faits essentiels survenus et les principales études entreprises dans les domaines qui les intéressent. Lorsqu'il s'agit de l'évolution de la société, il ne suffit pas de quelques experts connaissant à fond tous les aspects de certaines questions et de certaines techniques. Les parlementaires et les personnes agissant au nom d'importantes organisations, qui participent à l'élaboration des décisions, doivent être continuellement tenus au courant des résultats des travaux effectués, par exemple, dans une organisation comme l'O.C.D.E., où une cinquantaine de comités et une centaine de sous-comités et groupes de travail s'emploient toute l'année, avec la collaboration d'experts du Secrétariat, à étudier tous les aspects de divers problèmes économiques et sociaux : croissance économique, stabilité des prix, mobilité de la main-d'œuvre, formation et recherche scientifique, enseignement, transfert de main-d'œuvre du secteur agricole au secteur industriel, pro-

grammes d'action en faveur des pays moins développés, etc. On aura une idée des multiples activités de l'Organisation en consultant l'organigramme qui figure à une autre page du présent numéro.

Le principal but de la nouvelle publication de l'O.C.D.E. sera de diffuser des renseignements concrets sur des questions entrant dans le vaste domaine d'activité de l'Organisation. Cette tâche risque d'être souvent difficile du fait qu'une partie très importante des travaux de l'O.C.D.E. — les délibérations du Conseil et des Comités — présente un caractère confidentiel. La certitude que rien ne sera publié de ces délibérations est une condition essentielle sans laquelle aucun résultat important ne pourrait être obtenu. A l'O.C.D.E., les délégués représentant les gouvernements des pays Membres ont la possibilité de parler librement de leurs difficultés et de leurs problèmes, et ils le font parce qu'ils sont assurés que rien de ce qui a été dit ne sera divulgué et que leur franchise ne sera pas abusivement exploitée. C'est dans ce climat de confiance que sont toujours obtenus les résultats importants sur le plan politique. Cependant, à l'issue des réunions, les principaux résultats des délibérations sont souvent résumés dans des documents accessibles au grand public; d'autre part, les études entreprises en liaison avec les négociations donnent naissance à une documentation de grand intérêt dont l'utilité serait considérablement accrue si elle était plus connue.

La publication de l'Observateur de l'O.C.D.E. vise à assurer une plus large diffusion de ces renseignements. Nous espérons que les personnes qui s'intéressent particulièrement aux affaires publiques mais qui n'ont pas le temps de prendre connaissance de la grande masse d'informations contenues dans de volumineux rapports sur les questions économiques et sociales, seront satisfaites de pouvoir se tenir au courant en lisant de courts articles dans l'Observateur de l'O.C.D.E.

Dans le premier numéro, un assez grand nombre de pages est réservé à la présentation de l'Organisation elle-même et de sa nouvelle structure. Il n'est pas dans nos intentions de consacrer autant de place, dans les numéros suivants, à l'O.C.D.E. en tant qu'institution, mais on ne pourra comprendre la nature et toute la portée des travaux de l'Organisation si l'on n'a pas quelque idée de sa structure et de ses caractéristiques générales. C'est pourquoi les six pages exposant les buts, la structure et l'activité de l'O.C.D.E. sont réunies en un supplément spécial que l'on pourra détacher et conserver pour le consulter ultérieurement lorsque l'on aura besoin de renseignements sur la place des différents Comités et des diverses Directions dans le cadre général de l'Organisation.

Nous avons l'espoir et l'intention de faire de l'Observateur de l'O.C.D.E. un outil efficace de diffusion d'informations et un instrument de travail utile pour toutes les personnes qui se soucient et ont à se préoccuper de l'organisation et de l'évolution de la société.



Des étudiants français écoutent un cours dans un amphithéâtre de la Sorbonne.

TAUX DE SCOLARISATION DES PLUS DE QUINZE ANS

L'enseignement secondaire du deuxième cycle constitue la base même de l'enseignement qui est dispensé dans les universités et les grandes écoles d'ingénieurs. A l'heure actuelle, le pourcentage des jeunes de 15 à 19 ans qui font des études à plein temps atteint 64 % aux Etats-Unis et au Canada et près de 50 % en Union Soviétique, mais, dans aucun pays d'Europe, il ne dépasse 40 %. Ce taux, qui est de 18 % pour la zone O.C.D.E. tombe à 12 % dans les pays méditerranéens. En 1970, l'Europe aura encore un retard considérable.

Le groupe d'âge de 20 à 24 ans correspond à l'enseignement supérieur. Tandis que le pourcentage des jeunes gens de ce groupe fréquentant l'université ou un établissement d'enseignement supérieur atteint 12 % aux Etats-Unis et au Canada et 8 % en Union Soviétique, la moyenne n'est que de 4 % pour les pays européens de l'O.C.D.E. et 3 % pour les pays méditerranéens. En 1970, ce taux atteindra 16 % aux Etats-Unis et au Canada, 12 % en Union Soviétique, mais il ne dépassera pas 6 % dans les pays européens de l'O.C.D.E.

(« Les objectifs de l'éducation en Europe pour 1970 », par Ingvar Svennilson, Friedrich Edding et Lionel Elvin.)

les nouvelles dimensions du progrès

LES FACTEURS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

le rôle de la recherche et de l'enseignement

La révolution keynésienne a apporté une théorie plus exacte des fluctuations à court terme de l'emploi et des prix. Même s'il reste beaucoup à faire sur le plan théorique, il n'en est pas moins vrai que les gouvernements ont été dotés d'instruments qui leur permettent d'affronter efficacement les problèmes du plein emploi et de la stabilisation de l'économie. Les doctrines keynésiennes ont été l'aboutissement d'une longue évolution de la pensée économique, centrée sur les variations à court terme de l'offre et de la demande de biens et de services dans une économie de marché. Cette théorie était statique, en ce sens qu'elle tenait pour une donnée le cadre technique et social dans lequel les fluctuations des quantités, des prix et des revenus se produisent. Les modifications subies par ce cadre étaient considérées comme « exogènes », et l'on éliminait leur influence des modèles théoriques en raisonnant selon l'hypothèse classique « toutes choses égales d'ailleurs ».

Cette élimination des « autres facteurs » a été en grande partie observée par les économistes post-keynésiens de l'ère du plein emploi (ou du quasi plein emploi), lorsqu'ils se sont mis à s'intéresser aux problèmes posés par la croissance. On a bien admis parfois que les « autres facteurs » subissaient des modifications, mais on s'est abstenu en général d'en chercher la raison et de les relier aux variables des modèles économiques. Des études statistiques ont montré toutefois que ces modifications, laissées de côté à titre d'élément « résiduaire », pouvaient être à l'origine d'une grande partie de la croissance économique. De ce fait, les économistes ont éprouvé de plus en plus le besoin de regarder derrière l'écran qui dissimulait ces « autres facteurs » et d'étudier le mécanisme des processus techniques et sociaux, en vue d'arriver à une explication plus complète et plus systématique de la croissance économique.

Cette évolution des idées conduit à s'attaquer à des problèmes dont la nature est telle qu'il serait vain d'en attendre un bond en avant aussi net que celui déclenché par la révolution keynésienne il y a plusieurs dizaines d'années. Lorsque l'on considère ces « autres facteurs », tels que l'éducation, la formation professionnelle, la recherche et l'innovation, on constate que les processus varient à l'infini et que leur complexité est extrême. Pour en déchiffrer les mécanismes, il est nécessaire de combiner les méthodes de l'analyse économique et celles de la psychologie, de la sociologie, des techniques d'organisation de l'entreprise et des sciences politiques. Par contre, il est facile de discerner les contours généraux des problèmes économiques qui se posent en l'occurrence.



*Une contribution
au débat par
Ingvar Svernilson
Professeur
d'économie politique
à l'Université
de Stockholm*

LES FACTEURS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Un cours de mécanique appliquée dans une école de Moscou. Les élèves travaillent sur un tour.

La question essentielle est de savoir ce qui provoque la croissance économique et d'essayer d'en découvrir les causes fondamentales. Les investissements en biens d'équipement peuvent être considérés comme une cause immédiate de l'augmentation de la productivité exprimée en unités produites par homme-heure. Les progrès, que la productivité accomplit ainsi, dépendent cependant des techniques nouvelles qui se trouvent incorporées dans les biens d'équipement en question, et ces techniques nouvelles sont elles-mêmes le produit des travaux de recherche, des inventions et des études d'application. On peut alors se demander quelles sont les incitations qui poussent l'industrie à investir dans des machines ou dans la recherche et le progrès technique et celles qui poussent la main-d'œuvre à se diriger vers des emplois plus efficaces. Il se peut que les principales résident dans les salaires et les bénéfices; mais l'efficacité de ces incitations dépend elle-même du niveau et de la nature de l'enseignement dispensé. Il est donc légitime de voir, dans l'éducation et la recherche, des facteurs fondamentaux du processus de croissance et de n'accorder aux investissements en biens d'équipement qu'un rôle de sous-produit inévitable de ce processus.

Dans cette optique, il est possible que nous assistions d'ici à 1970 à une révolution des idées économiques, dès que les investissements dans l'éducation et la

recherche auront été réhabilités et retirés du groupe des « facteurs exogènes », et prendront la place qui leur revient parmi les variables de la théorie économique traditionnelle.

Par le choix des variables qu'elle retient, la théorie économique fait ressortir les possibilités qui s'offrent aux responsables de l'élaboration d'une politique. Certaines de ces variables peuvent être des paramètres d'action sur lesquels les décisions et les activités de l'État sont susceptibles d'avoir prise. Les modèles de croissance économique de type traditionnel ont conduit dans la réalité à commettre des erreurs. Beaucoup de programmes de développement établis dans les années 50 faisaient porter trop fortement l'accent sur l'augmentation du capital matériel. L'expérience a montré que cette manière de concevoir les problèmes posés par la croissance était superficielle, en ceci qu'elle laissait de côté des facteurs fondamentaux tels que l'éducation et la recherche. Il faut désormais penser la politique de croissance à une échelle plus grande qu'on ne croyait devoir le faire autrefois. La gamme des paramètres sur lesquels les gouvernements peuvent agir s'est étendue et, parmi ces paramètres, l'éducation et la recherche occupent une place importante. Cette conception nouvelle de la politique de croissance entraîne un certain nombre de conséquences

pour l'appareil gouvernemental responsable de la politique. Indiquons-en quatre.

1° Reconnaître que des facteurs comme l'éducation et la recherche sont des variables importantes dans le processus de croissance conduit forcément à se demander quelle doit être l'étendue des responsabilités de l'Etat dans ces domaines et pose donc à leur sujet l'alternative centralisation-décentralisation des initiatives et des activités.

En matière d'enseignement, l'administration des écoles et des universités obéit à des régimes différents suivant

QUELLE EST LA PART DE L'ENSEIGNEMENT ?

La fraction du produit national brut que les pays Membres de l'O.C.D.E. engagent en dépenses courantes au titre de l'enseignement varie à l'heure actuelle de près de 4 % au Canada et aux Etats-Unis à environ 2 % dans les pays méditerranéens ; elle est de 3 % en Union Soviétique. En 1970, l'Union Soviétique consacrera 5 % de son produit national brut à l'enseignement, le Canada et les Etats-Unis un peu plus de 4 %, et ce pourcentage s'abaissera jusqu'à 3 % dans les pays méditerranéens.

Outre ces dépenses courantes, les pays Membres de l'O.C.D.E. entreprendront également d'importants programmes d'investissement consacrés à la construction d'écoles et à l'équipement scolaire.

(« Les objectifs de l'éducation en Europe pour 1970 », par Ingvar Svennilson, Friedrich Edding et Lionel Elvin.)

Jeunes filles russes travaillant dans le Laboratoire d'électricité de leur école à Iasna Poliana.

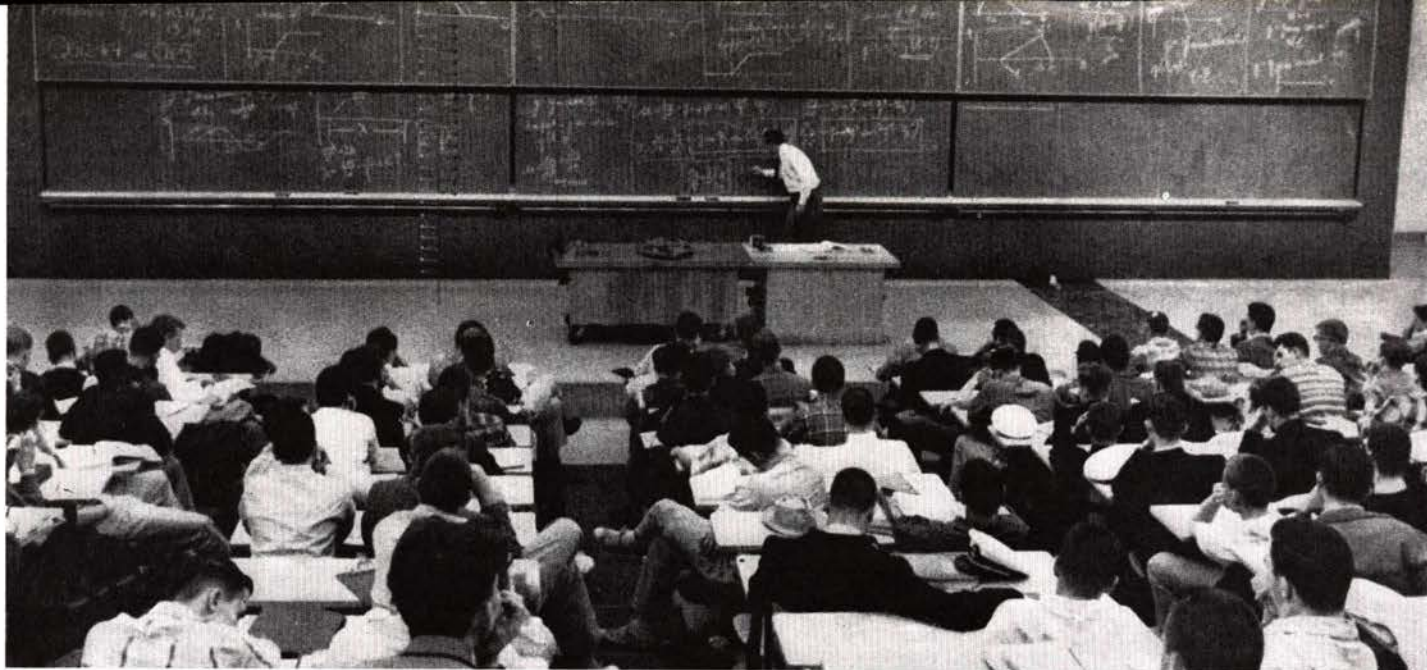


les pays, que ce soit à l'échelon local ou à l'échelon central, dans le secteur privé ou dans le secteur public. Il n'est pas possible de prescrire un système uniforme de répartition des responsabilités, qui conviendrait en toute circonstance. Toutefois si les gouvernements entendent favoriser la croissance, ils ne peuvent pas adopter raisonnablement une attitude passive à l'égard de ce qui se passe dans ce domaine. Leur position est exceptionnelle, car ils sont seuls à même d'avoir une vue d'ensemble du problème dans l'optique nationale. En raison de la mobilité de la population, il est normal de voir dans les produits de l'enseignement un réservoir de ressources à la disposition de la collectivité. C'est seulement à l'échelon national que le potentiel de connaissances de la population pourra être pleinement et efficacement utilisé et la structure nationale de l'enseignement répondre aux exigences du développement de l'ensemble de l'économie.

En outre, dans tous les pays, les investissements consacrés à l'éducation vont en augmentant. Leur ampleur et leur répartition sont appelées à avoir une influence décisive sur le progrès économique.

La recherche et le progrès technique résultent traditionnellement de décisions prises dans les universités et dans l'industrie. Dans le secteur universitaire, la liberté laissée aux travailleurs scientifiques de choisir l'orientation de leurs travaux de recherche est une valeur à préserver, en même temps qu'un « droit de la personne humaine » qui, accessoirement, favorise l'efficacité. Toutefois, le personnel scientifique est obligé de travailler à l'intérieur d'un cadre financier, et les sommes mises à sa disposition conditionnent en grande partie son recrutement et l'orientation de ses activités. La recherche se fait de plus en plus coûteuse et l'Etat est graduellement obligé d'assumer l'essentiel des charges financières qu'elle entraîne. Le problème qui se pose à lui d'une façon de plus en plus pressante est donc d'établir dans ce domaine un budget de dépenses grâce auquel la recherche puisse dans l'ensemble se développer en harmonie avec les objectifs assignés à l'expansion de l'économie du pays.

Dans le secteur de la recherche et des travaux d'application liés directement aux problèmes industriels, l'entreprise privée assume l'essentiel des responsabilités. Toutefois, l'Etat porte de plus en plus d'intérêt à ce domaine, en raison des sommes considérables qu'il consacre à l'énergie atomique, à la construction aéronautique et à l'exploration de l'espace. Certains pays ont mis au point des formules de contrats de recherche, qui ont pris une très grande extension, en particulier aux Etats-Unis. Ces travaux de recherche et d'application « dirigés » sont souvent en rapport étroit avec d'autres types de recherches répondant à des buts non militaires. L'Etat peut également participer au fonctionnement d'instituts de recherche organisés à l'échelon d'une branche d'activité. Il arrive ainsi à être profondément engagé dans la recherche industrielle appliquée. Là encore, on est conduit à se demander quelles devraient être l'ampleur et la répartition des



Une classe de physique au Centre d'études internationales du Massachusetts Institute of Technology, Cambridge

UN PROBLÈME : LES PROFESSEURS

Tous les pays Membres de l'O.C.D.E. connaissent une grave pénurie de professeurs, particulièrement dans les domaines scientifique et technique. Cette pénurie risque encore de s'aggraver en raison de l'expansion rapide de l'enseignement secondaire et supérieur. On prévoit que les besoins en professeurs pour le groupe d'âge de 15 à 19 ans augmenteront de plus de 100 % dans presque tous les pays européens Mem-

bres de l'O.C.D.E., et d'environ 80 % au Canada, aux Etats-Unis et en Union Soviétique. Pour le groupe d'âge de 20 à 24 ans, les besoins en professeurs seront en nette augmentation au Canada, aux Etats-Unis, en Europe du Nord, en France et dans les pays du Benelux, où ils dépasseront 100 %, mais seront légèrement inférieurs dans les pays méditerranéens, en Allemagne, en Autriche et en Suisse.

(« Les objectifs de l'éducation en Europe pour 1970 », par Ingvar Svennilson, Friedrich Edding et Lionel Elvin.)

interventions de l'État, et si celui-ci ne devrait pas entendre à des secteurs civils autres que la construction aéronautique, l'espace et l'énergie atomique, le soutien qu'il accorde aux travaux de recherche et d'application, soit en passant des contrats, soit en épaulant des instituts patronnés par l'industrie. L'État assume donc des responsabilités croissantes en matière de recherche et d'éducation, tant par ses directives que par le concours qu'il prête aux particuliers, aux entreprises privées, aux collectivités locales, aux universités et aux autres établissements d'enseignement. Cette évolution doit être tenue pour irréversible.

2° Dans la mesure où l'État assume la responsabilité de l'éducation et de la recherche, il a l'obligation de formuler sur ces deux plans une politique systématique.

Il lui faut avoir une conception d'ensemble et chercher à établir un équilibre entre les différents secteurs. Jusqu'à présent, l'État a dispersé ses activités en matière d'éducation et de recherche entre de multiples bureaux et ministères chargés de l'enseignement, de la santé publique, de l'industrie, de la défense nationale, etc.

Le gouvernement se doit de coordonner ces diverses activités. La manière d'y parvenir peut différer suivant les caractéristiques des institutions de chaque pays, mais de toute manière les gouvernements auront besoin d'être conseillés par des experts éminents issus des milieux enseignants, scientifiques et industriels.

3° Une coordination est indispensable entre la politique suivie en matière d'éducation et de recherche et la politique générale de développement. Viser seulement à une coordination avec la politique économique, bien que cela constitue un élément important du problème,

serait une erreur. Le développement a des aspects culturels et sociaux plus larges, dont il faut aussi tenir compte. Il n'est donc plus possible de considérer l'éducation et la recherche comme étant de la compétence exclusive de ministères spécialisés. La politique suivie dans ces domaines doit être établie en liaison avec les autres aspects de la politique de l'État et à un échelon aussi élevé que possible.

4° Les dépenses consacrées à l'éducation et à la recherche constituent un investissement à très long terme. Elles mettent en marche des processus cumulatifs qui s'étalent sur des décennies, et, en règle générale, elles ne sont pas rapidement productives. Une réforme mise en vigueur aujourd'hui n'aurait d'effet sur la population qu'après 1970. Malheureusement, par une tradition symbolisée par l'annualité budgétaire, la gestion des finances publiques est à courte vue. Avec ce système, on risque que les effets à long terme de l'éducation et de la recherche ne soient négligés ou tout au moins sous-estimés et l'on s'interdit d'orienter la politique de l'enseignement et de la recherche en fonction d'une politique de croissance économique. A cet égard, il est encourageant de constater que les pays occidentaux tendent à établir à l'échelon national de vastes plans à échéance relativement éloignée. Cependant une grande incertitude pèsera toujours sur les conditions du progrès à long terme et en particulier sur le cadre économique et social général, auquel la politique de l'enseignement et de la recherche doit s'adapter. Peut-être plus incertaine encore est l'influence de l'éducation et de la recherche sur le cadre économique et social lui-même. Les projections

à long terme peuvent facilement se révéler erronées. L'expérience montre toutefois qu'avec l'aide des méthodes économiques on peut prévoir, avec une marge d'erreur pas trop large, ce que pourront être les tendances à long terme de la croissance; de telles projections, pouvant être établies pour 1, 5, 10 ou 20 ans, servent de toile de fond et permettent de débattre avec plus de précision les problèmes que pose la politique à court et à long terme.

Les projections à longue échéance sont intéressantes, mais leur efficacité est limitée, si on ne les raccorde pas d'une manière ou d'une autre aux problèmes de politique. Elles risquent dans ce cas de n'avoir d'autre fonction que de définir un « idéal » qui influence indirectement les conceptions des responsables de la politique. Par contre, leur intérêt pratique est décuplé, si on les rattache explicitement aux objectifs et à la politique à long terme de l'État. La place des services chargés d'établir les précisions est alors au sein de l'appareil gouvernemental. De cette manière, l'établissement des prévisions et des plans à long terme peut devenir la plaque tournante d'où partent toutes les décisions, réalisant ainsi la fusion de la politique suivie en matière d'éducation et de recherche avec les autres séries de mesures destinées à favoriser le développement de l'économie.

Certains redouteront sans doute qu'une telle évolution n'introduise un corps étranger dans une démocratie de type occidental et ne conduise à centraliser diverses activités, voire même à les nationaliser. Il est exact qu'à l'origine la planification à long terme s'est développée dans les pays socialistes; mais aujourd'hui nous n'avons plus grand-chose à apprendre de leurs méthodes. Les économistes occidentaux mettent actuellement au point des méthodes de prévision et de planification qui tiennent compte du fait que nos économies sont

largement décentralisées et fondées sur l'entreprise privée et la liberté de choix. Cette liberté introduit par elle-même des incertitudes supplémentaires dans le travail de prévision et de planification, car les choix des individus et leurs réactions aux incitations ne répondent pas à des règles fixes; mais une appréciation pondérée des faits montre que les démocraties occidentales évoluent vers un type d'économie « mixte », où la place occupée par le secteur public, même si elle est assez réduite, tend à croître.

Lorsque le gouvernement planifie à l'intérieur de ce secteur, il ne peut pas négliger le caractère dominant du secteur privé; mais il ne peut pas se soustraire à ses responsabilités, qui sont de maintenir sur le marché des conditions propres à permettre l'essor des facultés créatrices des citoyens.

Cette obligation s'applique aussi bien à l'éducation et à la recherche qu'aux industries soumises aux lois du marché. Le problème fondamental est de susciter des vocations dans l'enseignement et la recherche, tout en se réglant sur la demande du marché pour les produits de ces deux branches d'activité. A cette fin, le gouvernement dispose de divers instruments : il peut concourir largement à la construction des laboratoires, bibliothèques et autres locaux, subventionner les établissements d'enseignement, accorder des bourses et des prêts assortis de conditions favorables, fournir des fonds aux universités pour leurs programmes de recherche, et passer des contrats avec l'industrie privée. Sur le marché du talent et du savoir, tout comme sur les autres, il devrait être possible de combiner une action et une planification plus efficaces de la part de l'État avec une liberté de choix et des possibilités d'initiative très étendues.



**Le Professeur
Ingvar Svennilson
Stockholm**

Le professeur Ingvar Svennilson est un économiste qui, par ses écrits et son enseignement, a apporté une importante contribution à la théorie de la croissance économique. Ces derniers temps, il a consacré une grande partie de son activité à explorer les relations d'interdépendance entre le développement de l'économie et les efforts déployés pour favoriser les progrès de l'enseignement et de la recherche scientifique. Dans cet ordre d'idées, le professeur Svennilson a accepté d'effectuer, pour le compte de la Direction des Affaires Scientifiques de l'O.C.D.E., une étude des aspects économiques de l'éducation, qui avait été confiée à l'origine à M. Kristensen, avant qu'il ne devienne Secrétaire général. Cette étude a été publiée sous le titre « Les objectifs de l'éducation en Europe pour 1970 » et forme le fascicule II du compte rendu des travaux de la conférence de l'O.C.D.E. sur les politiques de croissance écono-

mique et d'investissement dans l'enseignement, qui s'est tenue à Washington en octobre 1961.

Depuis 1960, le professeur Svennilson joue un rôle de premier plan au sein du Groupe d'étude des aspects économiques de l'éducation, qui s'est réuni à diverses reprises sous les auspices de la Direction des Affaires Scientifiques de l'O.C.D.E. Plus récemment, dans le cadre du Projet régional méditerranéen mis en œuvre par la Direction des Affaires Scientifiques, il a été appelé à conseiller le gouvernement hellénique au sujet des problèmes posés par le développement régional de l'enseignement en Grèce.

Selon le présent exposé du professeur Svennilson, l'éducation et la recherche peuvent être considérées comme des facteurs fondamentaux du processus de croissance; la théorie économique et la politique de l'Etat devraient donc l'une et l'autre leur faire davantage de place.

Vers un marché européen de l'électricité

Plus d'électricité à meilleur prix grâce à une exploitation plus rationnelle des installations existantes et une diminution relative des investissements futurs, telle est la voie nouvelle ouverte à l'Europe par l'interconnexion de son réseau de transport d'énergie électrique.

L'Europe a vu sa consommation d'énergie électrique doubler au cours des dix dernières années. Aussi, le rapport sur « L'Industrie de l'Électricité en Europe - 12^e enquête », que vient de publier le Comité de l'Électricité de l'O.C.D.E., prévoit-il que, d'ici 1970, l'Europe devra installer une puissance de production comparable à celle en service en 1960, ce qui suppose un effort financier considérable. Cette obligation se trouve encore renforcée par la décision du Conseil de l'O.C.D.E. d'augmenter de 50 % l'ensemble des produits nationaux

bruts pour la période 1960-1970. Les échanges d'énergie entre pays permettant de réaliser des économies d'investissements sur les installations productrices, le Comité de l'Électricité a attaché dès sa création une importance toute particulière à leur développement.

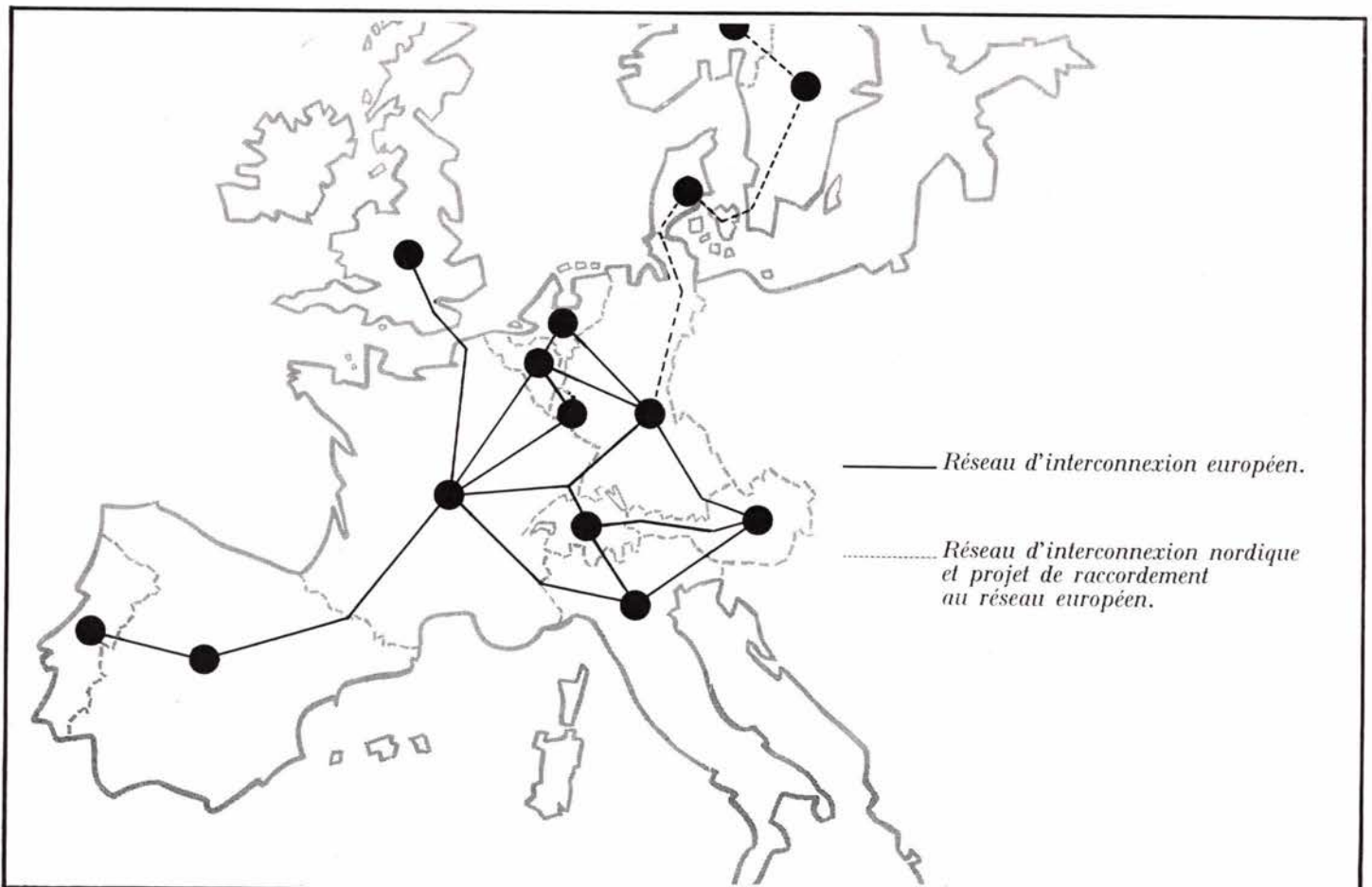
Les mesures prises entre 1948 et 1960 par l'O.E.C.E. ont permis de supprimer les nombreux obstacles qui s'opposaient encore en 1948 aux mouvements internationaux d'énergie — les uns dus à la capacité insuffisante du réseau général d'interconnexion, les autres aux réglementations nationales. Aussi les échanges d'énergie électrique en Europe sont-ils passés de 3 203 milliards de kWh en 1948 à 8 247 milliards de kWh en 1958.

Les pays européens tiennent compte désormais de plus en plus de ces échanges pour ajuster leur production

journalière et prévoir leurs équipements futurs. Ainsi, l'O.E.C.E. a facilité la création d'un marché de l'électricité dont l'importance ira sans cesse croissant.

Les premiers échanges d'énergie entre pays remontent aux années 1920. Alors qu'auparavant chaque centrale, thermique ou hydro-électrique, alimentait une région bien déterminée, l'essor de l'électrification à partir de la première guerre mondiale a imposé la construction d'un réseau de plus en plus complet

L'électricité ne connaît plus de frontières. Onze pays de l'O.C.D.E., dont le réseau électrique est interconnecté, procèdent couramment à des échanges d'énergie. Le raccordement du réseau nordique au réseau européen sera une nouvelle étape vers un marché européen de l'électricité.

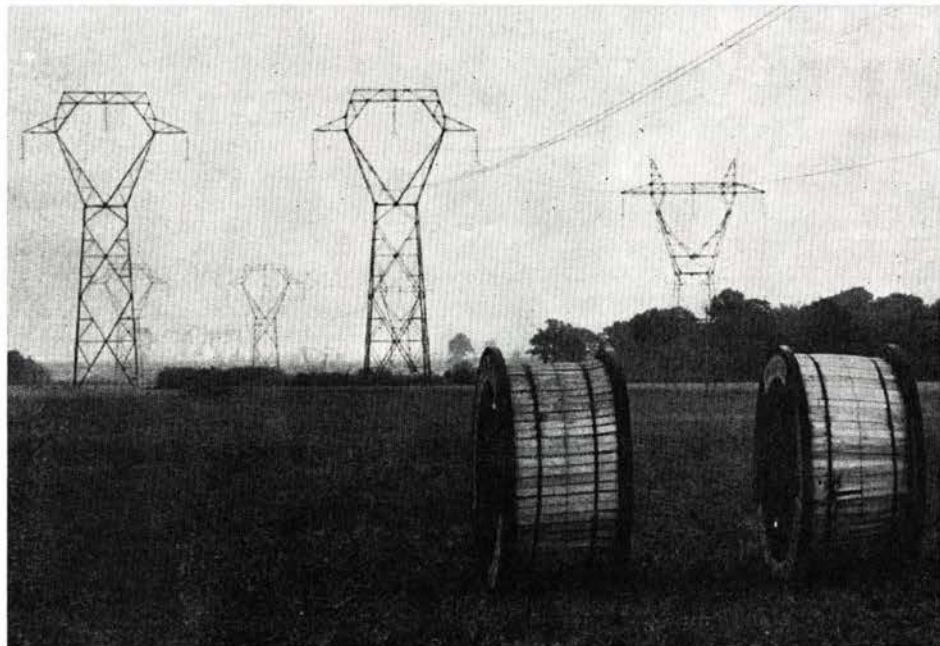




de lignes de transport. Ainsi, les réseaux des différentes régions productrices et consommatrices ont peu à peu été reliés — « interconnectés » — entre eux, permettant une meilleure utilisation des ressources disponibles. Dès 1920, un contrat d'échanges était passé entre la France et la Suisse; un peu plus tard, l'Autriche s'engageait à fournir de l'électricité à l'Allemagne. Les grands complexes industriels du Nord, souvent à cheval sur les frontières franco-belge, franco-luxembourgeoise, germano-sarroise... ne pouvaient guère faire autrement que de travailler en collaboration et dès 1921 des échanges étaient pratiqués couramment.

Les véritables échanges intereuropéens, par contre, ne remontent qu'à la fin de la seconde guerre mondiale. S'inspirant des méthodes appliquées aux États-Unis, le Comité de l'Électricité a recommandé la création d'un organisme international spécialisé groupant les principales entreprises d'électricité intéressées par les échanges. Cette fonction est assurée depuis 1951 par l'Union pour la Coordination de la Production et du Transport de l'Électricité (U.C.P.T.E.). Cette Union, qui groupe les huit pays de l'Europe Continentale dont les réseaux sont interconnectés (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse) a pour objet, d'après les termes de ses statuts, de rechercher l'utilisation la meilleure des moyens de production et de transport de l'énergie électrique existant ou éventuellement à créer, et de faciliter et étendre les échanges internationaux d'énergie. Le rapport sur les dix premières années d'activité de l'Union (« U.C.P.T.E. — Dix ans d'activité — 1951-1961 ») vient d'être publié par l'O.C.D.E.

Depuis 1951, le réseau d'interconnexion européen s'est étendu : le réseau français est relié à celui de l'Espagne et de la Grande-Bretagne, celui de l'Autriche à la Tchécoslovaquie. Un réseau d'interconnexion est en construction dans les pays nordiques; si les travaux de la Commission d'étude Konti-Skan aboutissent, il sera relié dans l'avenir au réseau allemand.



Techniquement, les échanges ne soulèvent plus de difficultés car tous les pays européens sont désormais électrifiés en courant alternatif triphasé à la fréquence de 50 périodes par seconde. Le rapport de l'U.C.P.T.E. fait ressortir que les échanges entre pays ne représentent pas encore à proprement parler une opération commerciale. Leur volume, par rapport à l'ensemble de la production totale des huit pays de l'U.C.P.T.E., ne représentait en 1960 que 3,6 %, alors qu'en 1951 elle était de 2,5 %. Il s'agit surtout à l'heure actuelle d'un système de coopération permettant de résoudre au mieux certains problèmes de production et de répartition sur les réseaux des différents pays.

Les différences entre les rythmes de vie français et anglais, belge et allemand, suisse et italien... permettent aux pays de pallier dans une certaine mesure les difficultés qui se présentent chaque jour, notamment aux heures de pointe. Il existe d'autre part un autre intérêt d'aspect saisonnier. Les sources de production de l'Allemagne du Nord, de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne sont

Pour ses transports d'énergie électrique à grande distance, l'Europe dispose d'un réseau à 225 000 volts et de quelques lignes à 380 000 volts. L'intensification des échanges d'énergie entre la France et la Suisse exige la mise en service d'une ligne supplémentaire. Deux rouleaux de câbles attendent d'être montés sur la troisième rangée de pylônes.

presque exclusivement thermiques. La Suisse, l'Autriche, l'Italie du Nord, l'Espagne par contre ont une production presque exclusivement hydraulique. Seule la France produit en quantité à peu près égale de l'énergie thermique et hydraulique. Il est donc intéressant de pouvoir envoyer de l'énergie d'origine hydraulique, au moment des hautes eaux, alors que les retenues sont pleines, vers les régions utilisant normalement de l'énergie d'origine thermique. Réciproquement, en période de basses eaux, il est désormais possible aux pays hydrauliques de recevoir du courant en provenance des pays thermiques. En outre, les régimes hydrologiques de certains pays voisins, étant en partie complémentaires, comme c'est le cas entre la France et l'Espagne, permettent de réaliser de substantielles économies. Il existe bien d'autres cas où les

VERS UN MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉLECTRICITÉ

échanges présentent des avantages économiques : ils permettent notamment une réduction du nombre des centrales en réserve, destinées à compenser les accidents éventuels, et une diminution du coût total de production en favorisant à chaque instant l'utilisation des centrales de chaque pays produisant aux conditions les plus avantageuses.

L'action entreprise par l'Organisation en matière d'échanges d'énergie a pris plusieurs formes.

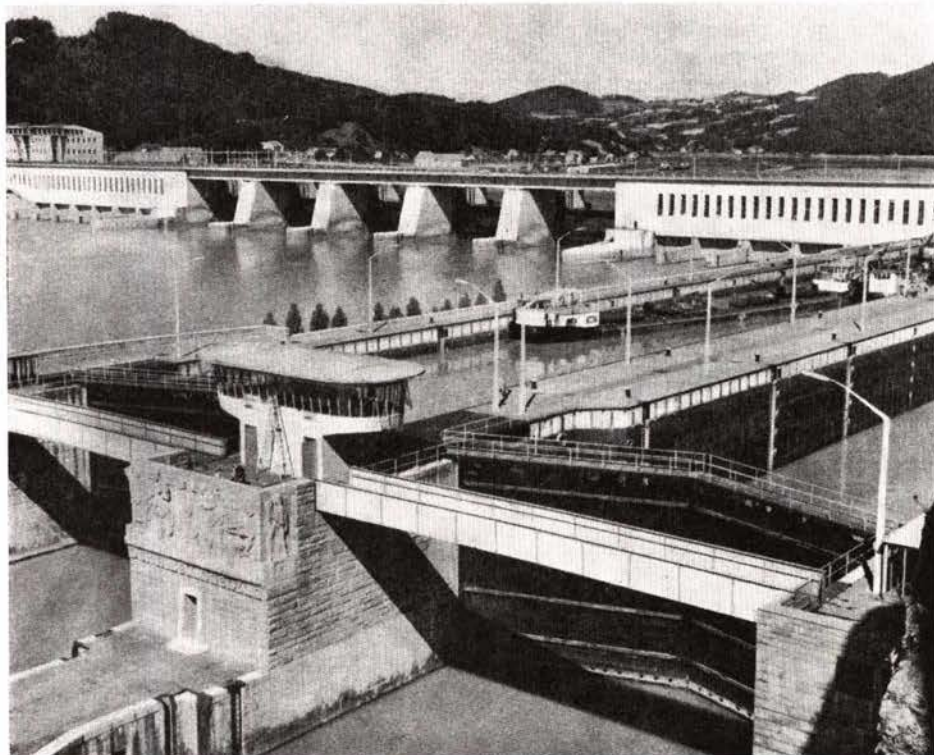
Contrats occasionnels ou saisonniers : Sur proposition du Comité de l'Électricité, une Décision du Conseil de l'O.E.C.E. a libéré en 1953 les échanges dits « échanges occasionnels », c'est-à-dire ceux que les pays sont amenés à effectuer, soit pour alimenter un réseau ayant subi des accidents de matériel, soit pour éviter des déversements hydrauliques. En effet, si une centrale doit déverser, il est préférable de fabriquer des kilowatts-heure qui seront vendus très bon marché plutôt que de laisser perdre l'eau. Le prix extrêmement bas de cette énergie excédentaire intéresse au plus haut point certains utilisateurs. Le Conseil de l'O.E.C.E. a décidé en même temps que les devises pour le règlement de ces échanges seraient accordées automatiquement par les gouvernements. En 1956, cette Décision a été étendue aux fournitures « saisonnières » pour lesquelles les engagements pris par les entreprises d'électricité n'excèdent pas six mois.

En 1961, le Conseil de l'O.C.D.E. a décidé de maintenir en application les deux Décisions de l'O.E.C.E.

Contrats permanents : Tel pays s'engage à fournir annuellement une quantité d'énergie électrique à tel autre. Dans certains pays, ces contrats sont encore soumis à l'approbation des gouvernements qui donnent leur autorisation en fonction de divers facteurs qui peuvent influencer sur la vie économique du pays. Dans l'avenir, l'Organisation s'efforcera de faciliter, dans la mesure du possible, la conclusion des contrats de livraison à long terme.

Pour chaque pays, les échanges d'énergie constituent actuellement une facilité qui permet de résoudre certains problèmes concernant son propre réseau. Ces échanges entre pays se développeront au fur et à mesure que la confiance et les possibilités d'échanges permettront aux pays européens de compter plus sûrement les uns sur les autres. La libération des échanges à long terme par les pays Membres de l'O.C.D.E. serait notamment de nature à favoriser cette évolution.

Pour faire face aux besoins toujours croissants d'énergie électrique, l'Europe doit installer un équipement de plus en plus important. La centrale d'Ybbs-Persenberg sur le Danube est la plus puissante centrale hydro-électrique d'Autriche. Sa construction a été achevée en 1959.



LA LIBÉRATION DES ÉCHANGES APPLIQUÉE AUX FILMS

La libération des échanges internationaux de films fait partie des problèmes auxquels l'O.C.D.E. a consacré une partie de son activité.

L'industrie du film occupe une position unique en ce sens que les mesures de protection dont elle bénéficie ne sont dues qu'en partie à des motifs économiques. Bien entendu, certains pays interdisent la libre entrée des films étrangers pour des considérations de devises ou afin d'aider les producteurs nationaux en butte à la concurrence de la télévision. La persistance des restrictions applicables aux films a cependant une cause à la fois plus profonde et plus subtile. Rares, en effet, sont les pays qui classent l'industrie du film parmi les activités uniquement, ou même principalement, économiques; ils considèrent plutôt le cinéma comme un moyen d'expression et de diffusion de leur culture.

Aussi nombre de pays prennent-ils des dispositions pour encourager leur production nationale de films, même si à première vue il ne semble pas qu'une industrie cinématographique puisse y être économiquement viable. Cette politique se confond souvent, mais pas constamment, avec le protectionnisme. Les gouvernements considèrent qu'ils se doivent d'assurer un certain marché intérieur à une industrie qui végète, ce qui les amène à restreindre l'entrée des films de pays dont l'industrie cinématographique est plus développée et plus puissante. Les obstacles qu'ils dressent ainsi suscitent souvent des représailles de la part des autres pays, et les mesures et contre-mesures prennent de plus en plus d'ampleur.

Face aux obstacles opposés à l'exportation de ses films, un pays a la possibilité de répondre par des mesures de rétorsion de même nature; mais il a souvent recours à des interdictions d'un autre type, de sorte que les restrictions au libre mouvement international des films prennent des formes très variables. Cette diversité même rend difficile tout effort de libération; en effet, dans les discussions visant à réduire les restrictions, il est rare que deux pays parlent absolument de la même chose. La situation se complique encore du fait que les restrictions ne sont pas toujours imposées par les gouvernements.

nements. Souvent, c'est l'industrie cinématographique elle-même, les entreprises de distribution, les exploitants de salles ou les syndicats qui en ont pris l'initiative.

La forme la plus simple de restriction à l'entrée de films dans un pays est le contingentement à l'importation. En réalité, cette mesure n'est cependant pas très employée. Un autre système, beaucoup plus répandu, et dont l'effet est à peu près identique, est celui du contingentement à l'écran. Selon ce système, on limite non pas le nombre de films entrant dans le pays, mais le nombre de ceux dont la distribution est autorisée. Le contingentement à l'écran peut être appliqué à l'ensemble des films étrangers, mais il est plus généralement fixé pays par pays.

On use aussi de mesures financières pour restreindre l'importation des films. Dans certains pays, par exemple, un droit de douane est perçu au moment de l'entrée du film. Il existe toutefois d'autres moyens de discrimination à l'égard des films étrangers. Par exemple, la taxe



Il est souvent difficile pour un film de franchir une frontière.

perçue sur les recettes des cinémas est quelquefois beaucoup plus élevée pour les films étrangers que pour les films nationaux. Ou encore, le distributeur de films étrangers peut être tenu de verser une caution importante avant de mettre le film en circulation. En outre, le pays importateur peut bloquer tout ou partie des recettes du producteur étranger qui se trouve ainsi dans l'impossibilité de les rapatrier. On a inventé divers raffinements pour ces mesures financières. Par exemple, la distribution d'un nombre donné de films étrangers est exonérée de droits; mais la taxe qui est perçue sur tous les films venant en dépassement de ce nombre est suffisamment élevée pour décourager l'importation.

Les travaux de laboratoire sont également soumis à de très nombreuses restrictions. Certaines réglementations par exemple exigent que le doublage soit fait dans les laboratoires du pays importateur.

Enfin, la censure peut avoir pour effet d'interdire certains films pour des raisons politiques, religieuses ou morales; dans certains cas, elle exerce une action restrictive considérable.

En dépit de ces restrictions, la circulation des films dans le monde s'est développée au cours des quelques dernières années. Cet accroissement est dû en grande partie à des accords bilatéraux et aussi à ce qu'on appelle la « coproduction ». Ces deux formules ont permis de tourner les réglementations plutôt que de les supprimer.

Les accords bilatéraux, si nombreux soient-ils, ne reçoivent pas toujours une grande publicité, car certains résultent d'ententes officieuses, même d'accords secrets. De nombreux pays en sont venus à effectuer la plus forte proportion de leurs échanges de films aux termes d'accords de ce type.

En général, la coproduction a aussi un caractère bilatéral. Bien qu'on n'en ait jamais donné une définition universellement admise, on entend généralement par ce terme un accord en vertu duquel chaque gouvernement accepte de faire bénéficier du même traitement que les films produits sur son territoire, ceux dont la production résulte d'une entreprise commune à laquelle auront parti-

l'exécution de transactions devaient être traitées dans un esprit libéral que possible ». En 1955, l'obligation a été rendue plus formelle, les pays Membres prenant l'engagement de libérer en général les échanges de films, mais on n'a jamais cherché à préciser la signification du mot « libération » jusqu'en 1960. L'édition de 1960 du Code énonce les règles considérées comme acceptables (et qui laissent cependant beaucoup de latitude aux pays) pour la libération de trois types de films : éducatifs, documentaires et de long métrage en langue étrangère.

En juillet 1962, l'application de ces règles a été étendue aux films dont on peut dire qu'ils constituent le nœud du problème des restrictions : ceux qui sont tournés ou doublés dans la langue du pays importateur. Le Code prescrit que ces films ne feront l'objet ni de contingents à l'importation ou à la distribution, ni de mesures financières discriminatoires, et qu'ils ne bénéficieront pas des subventions qui tendent à fausser la concurrence internationale.

cipé un nombre donné d'artistes et de techniciens et un montant déterminé de capitaux de son pays. Outre qu'elle permet d'éviter les barrières douanières, la coproduction présente de nombreux avantages dont le moindre n'est pas celui de donner à un film ainsi produit la faculté de recevoir des subventions des deux pays intéressés. En fait, c'est dans les pays où les subventions sont le plus élevées qu'on réalise le plus grand nombre de coproductions.

Il existe donc des moyens de tourner les obstacles. Le but que l'O.C.D.E. s'est toutefois fixé, comme d'ailleurs certains autres organismes internationaux tels que le G.A.T.T. et la Communauté Économique Européenne, c'est d'obtenir leur suppression, et cela sur un plan multilatéral plutôt que bilatéral. Les premiers efforts dans ce sens remontent à 1951 alors que l'Organisation était encore l'O.E.C.E., année où fut adopté le premier « Code de la Libération des Transactions Invisibles ». Dans ce Code, les films figuraient dans la liste des opérations pour lesquelles « les demandes présentées en vue de la conclusion ou de

La clause relative aux films s'applique à tous les pays Membres, à l'exception des États-Unis et du Canada; la Grèce, la Turquie et l'Islande bénéficient des avantages accordés, mais en raison de la situation particulièrement difficile de leur balance des paiements, elles ne sont pas tenues de se conformer aux obligations prescrites. Toutefois, le Code autorise ses adhérents à formuler des réserves les habilitant à continuer d'appliquer temporairement certaines pratiques restrictives; dix des quinze pays auxquels le Code s'applique se sont, en fait, prévalus de cette disposition, notamment en ce qui concerne les films doublés.

Jusqu'à présent, l'O.C.D.E. a eu pour principal mérite de fournir un cadre à la libération et d'offrir également aux pays Membres une tribune où ils peuvent — avec l'aide d'un comité d'experts du cinéma — étudier et évaluer les restrictions appliquées par chacun d'entre eux, qu'elles figurent déjà dans le Code ou n'y aient pas encore été inscrites, comme celles qui concernent la projection de films étrangers à la télévision, par exemple.

Parmi ses tâches principales, le Comité O.C.D.E. de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales se propose de faire en sorte que toute idée, toute expérience positive ou négative qui se dégageraient en la matière dans l'un ou l'autre de ses pays Membres soient signalées et analysées au profit des responsables de la politique de la main-d'œuvre de tous les autres pays. La « confrontation des politiques » — qui permet à chacun de voir ce que font les autres — était une méthode efficace, bien connue des Membres de l'ancienne O.E.C.E. qui ont pu en apprécier la valeur.

Le nouveau Comité a indiqué son intention de poursuivre cette tradition — par l'entremise d'enquêtes annuelles et d'investigations spéciales et par une série d'examens par pays lesquels viennent d'être entrepris avec l'étude de la Suède et des États-Unis.

Nous, qui travaillons pour ce Comité, espérons qu'il apparaîtra comme un forum pour des débats constructifs sur la politique à suivre dans le but général de faire de la politique du marché du travail un élément primordial pour atteindre le plus haut niveau de croissance et de plein emploi sans amener l'inflation.

Une base valable pour le développement d'une politique active du marché du travail — comprenant des politiques sociales destinées à amener une acceptation et une coopération générales envers les changements économiques et techniques progressifs — a été définie dans le programme à long terme adopté en février dernier par le Conseil de l'O.C.D.E., sur la recommandation du Comité et du Secrétaire général.



Adaptabilité de la main-d'œuvre

par Gösta Rehn

Directeur de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales à l'O.C.D.E.

Les tendances de la politique actuelle favorisent la libération des échanges internationaux aussi bien que l'élimination des pratiques restrictives et autres réglementations à caractère négatif. Cette politique progressiste doit être renforcée par une politique efficace destinée à faciliter et stimuler les nécessaires modifications structurelles de l'économie. Autrement, nous devrions envisager le risque que des difficultés locales entraînent des réactions protectionnistes et restrictives. Le fait que plusieurs industries dans les pays développés semblent atteindre un certain degré de saturation, de telle sorte que l'expansion spontanée a tendance à être moins générale que pendant les années 50, augmente ce risque. La

nécessité d'être préparé à une adaptation rapide concerne à la fois les capitaux et le travail. Nous discuterons ici principalement des aspects main-d'œuvre de ce problème.

En plus des effets du développement de la politique des échanges, l'apparition de nouveaux pays sur le marché mondial de produits industriels aura inévitablement des répercussions sur les économies des États industriels évolués. Le développement et l'utilisation de nouvelles techniques se poursuivent à un rythme accéléré. Les transformations des structures économiques auxquelles doivent s'adapter les États et les individus seront, de ce fait, très considérables. L'acceptation rapide des changements, qui impliquent une redistribution



et croissance économique

de la main-d'œuvre et des autres ressources de la production entre les secteurs les plus productifs, est une condition essentielle du progrès optimal.

Du point de vue des individus, le progrès économique peut apparaître comme une opération onéreuse et une source de difficultés. Il obligera certains à changer de lieu de travail et de profession, à rompre avec le milieu qui leur est familier, avec de vieux amis et des habitudes qui leur sont chères. Il exigera d'eux qu'ils abandonnent des techniques acquises de longue date, qu'ils renoncent à la sécurité que leur assure l'ancienneté ou l'adhésion à un régime de sécurité sociale. Selon des doctrines économiques et sociales consacrées par le

temps, l'individu était censé supporter lui-même toutes les charges nécessaires lorsque l'économie exigeait qu'il fournisse ses services ailleurs ou sous une autre forme.

En fait, il n'y a pas de mécanisme automatique garantissant que cette adaptation rationnelle se fera à coup sûr. L'ironie de la situation veut que le plus souvent l'individu prenne conscience de la nécessité de sa réadaptation au moment même où il est privé des moyens de se réadapter : lorsqu'il devient chômeur ou, s'il s'agit d'un homme d'affaires, lorsqu'il fait faillite. Financièrement et psychologiquement atteint, il n'est guère en mesure de décider à bon escient de la place qu'il pourra le mieux occuper dans l'économie. Il

Adaptabilité de la main-d'œuvre et croissance économique

acceptera au contraire le premier emploi offert. Il se trouve, à vrai dire, contraint d'agir irrationnellement.

La politique traditionnelle suivie en matière de main-d'œuvre, en ce qui concerne par exemple les régimes d'assurance chômage, est encore en partie fondée sur l'idée que cet état de choses est naturel. Si un chômeur n'accepte pas le premier emploi (qui est souvent le pire) qu'on lui propose, il devient un personnage suspect de vouloir par goût de lucre exploiter la collectivité. On lui retire en conséquence le bénéfice des indemnités de chômage au lieu de l'aider utilement à trouver et à se mettre en mesure de remplir l'emploi où il pourrait à long terme contribuer *au mieux* à la production.

Les systèmes d'assurance « libéraux » qui incitent le chômeur à accepter indéfiniment son état dans l'espoir soit de retourner dans son ancien emploi, soit de trouver un emploi similaire, ne sont évidemment pas meilleurs, même du point de vue humanitaire. Ceci est également valable pour toutes les subventions et autres systèmes coûteux utilisés par les pays pour maintenir l'emploi dans les secteurs où la production est retardataire ou en régression.

Qui paiera la note ?

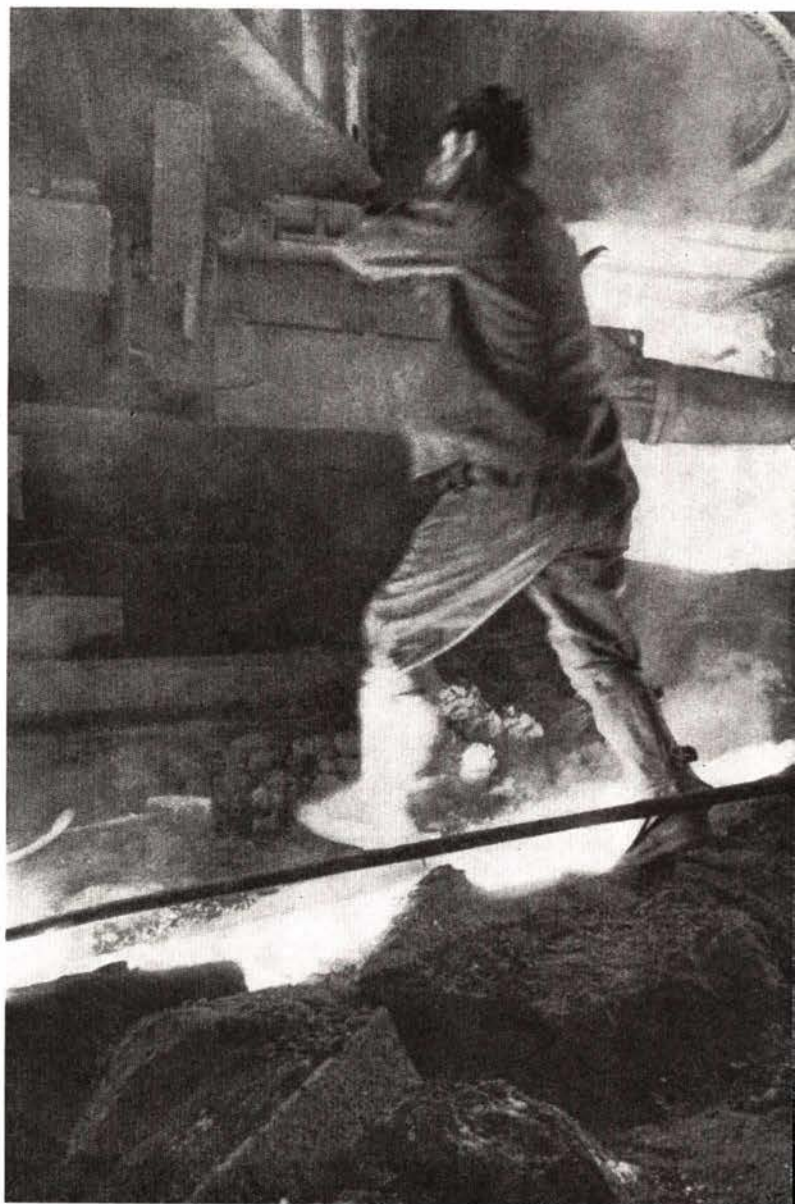
Si le changement est difficile et coûteux pour l'individu mais souhaitable pour la collectivité, il n'est que raisonnable d'en faire supporter en partie l'incidence par la collectivité. A mesure que les progrès technico-économiques s'accéléraient, que les professions se diversifiaient, et que tous les pays se fixaient en matière d'emploi et de croissance des objectifs plus ambitieux qu'avant la guerre, il est apparu de plus en plus nécessaire de rompre avec la tradition et de faire de ces idées une politique concrète. Comme toujours, il s'écoule un délai considérable entre la transformation des conditions de base et l'adaptation des idées et politiques sociales à la nouvelle situation. Nous pouvons constater cependant que dans beaucoup de pays on cherche désormais à élaborer une *politique active du marché du travail* pour satisfaire à ces nouveaux besoins et ces nouvelles ambitions.

La haute priorité que, parmi leurs objectifs politiques, la plupart des pays attachent à celui du *plein emploi sans inflation*, souligne davantage encore l'opportunité d'une politique active en matière de main-d'œuvre. En principe, des changements dans les différences de salaires et de bénéfices devraient être un moyen d'encourager la répartition rationnelle de la main-d'œuvre. En pratique, ce moyen ne s'est jamais révélé très efficace, lorsqu'un changement rapide s'imposait. Mais en situation de plein emploi, ces différences ne font que provoquer les revendications d'augmentations de revenus de la part des groupes défavorisés. Il peut même arriver que les tendances inflationnistes qui en résultent détruisent la possibilité de maintenir le plein emploi.

S'il est donc exclu que de fortes différences de revenu et la menace du chômage jouent le rôle de la carotte et du gourdin (entière que cet impératif politique ne soit évidemment pas entièrement respecté), des moyens plus directs d'encourager les changements souhaitables doivent être mis au point.

Pourquoi les mesures prises sont-elles insuffisantes ?

Dans la plupart des pays industriels, la grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs en expansion de l'économie a été un des plus gros obstacles à la croissance



pendant la période de l'après-guerre. Dans bien des cas, des mesures administratives fort malencontreuses ont dû être prises afin de comprimer la demande de main-d'œuvre dans les secteurs les plus critiques de façon à contenir, dans une certaine mesure, les pressions inflationnistes qui en résultaient. Même dans des pays qui étaient manifestement loin du plein emploi, une pénurie latente de certaines catégories de main-d'œuvre a peut-être, rationnellement ou non, contribué plus ou moins à empêcher la mise en œuvre d'une politique assez expansionniste pour porter l'emploi total au niveau souhaité.

Il est intéressant d'examiner pourquoi cette situation a pu persister si longtemps sans que l'on y remédie efficacement. Nous avons déjà mentionné les freins qui agissent sur l'individu et lui interdisent d'accepter des changements qui, à la longue, seraient profitables pour lui aussi bien que pour l'ensemble de l'économie. La forte cadence de rotation de la main-d'œuvre ne contredit pas cette observation. Elle confirme le caractère peu rationnel des déplacements qui se pro-



duisent effectivement. Si l'on favorisait la *mobilité* par des mesures qui, en même temps, rendraient plus rationnelle l'affectation de chaque travailleur à chaque emploi vacant, on pourrait s'attendre à une diminution du taux de *rotation*. Mais, chez les employeurs aussi, il existe d'importants facteurs d'inhibition. Pour une entreprise privée qui a besoin de personnel, faire venir des travailleurs de régions éloignées ou assurer la formation de nouvelles recrues suppose une mise de fonds considérable qui peut être rentable pour l'ensemble de la société, mais ne le sera pas nécessairement pour l'entreprise qui prend le risque. L'employeur court toujours le danger de voir le travailleur dont il s'est ainsi assuré les services le quitter à bref délai pour prendre un emploi dans une entreprise, peut-être concurrente, du voisinage. Il est certes nécessaire et économiquement rationnel qu'une entreprise engage certains frais pour recruter et former de la main-d'œuvre, mais on ne saurait raisonnablement attendre de la plupart des employeurs qu'ils aillent jusqu'à agir dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie.

Dans le cas des collectivités locales — plus encore parfois que dans celui des entreprises privées — il peut arriver que les intérêts particuliers d'une région donnée soient contraires aux intérêts de l'ensemble de la communauté nationale. C'est ce qui apparaît notamment lorsque pour des raisons strictement politiques, les autorités locales cherchent à retenir les habitants dans leur région d'origine alors qu'ils pourraient fournir ailleurs un travail beaucoup plus productif. Ces mesures, inspirées par une conception étroite de l'intérêt local, ont souvent causé la ruine de ceux qu'elles visaient à protéger. Il faut reconnaître toutefois que, dans certains cas, il est économiquement et socialement préférable de procurer des emplois aux travailleurs à l'endroit où ils se trouvent plutôt que les engager à s'installer ailleurs. L'un et l'autre types de mesures relèvent d'une politique active de la main-d'œuvre.

Notre propos est seulement de montrer qu'il convient de trouver des motifs qui incitent les individus à vouloir *de leur propre gré* les changements qui sont favorables à la croissance de l'ensemble de l'économie. Un objectif social essentiel est d'assurer à l'individu *la liberté de choisir un emploi*, c'est-à-dire de réduire l'élément de contrainte qui a pesé sur lui quand il devait par ses seuls moyens, ou à peu près, s'adapter aux changements extérieurs.

D'une nouvelle répartition rationnelle de la main-d'œuvre peut certes résulter une augmentation considérable de la production. Dans tous les pays, il y a, d'une part, des régions et des secteurs où la productivité de la main-d'œuvre est si faible que des subventions coûteuses ou des mesures de protection (droits de douane et autres) sont nécessaires pour assurer à la population un niveau de vie convenable. D'autre part, il y a souvent des vacances d'emploi dans des secteurs où la « valeur excédentaire » d'un travailleur supplémentaire, sa contribution à la production en dépassement du salaire ou du traitement qui lui est versé, peut représenter plusieurs fois le montant de sa rémunération. Si l'on cherche à calculer l'avantage qui résulterait d'un transfert plus important et plus rapide de la main-d'œuvre, des emplois à faible productivité vers des emplois à forte productivité (en passant par tous les degrés intermédiaires de compétence, etc.), on aura toujours tendance à le sous-estimer. Beaucoup de lieux de travail qui auraient la productivité la plus forte ne sont pas créés pour cette simple raison que les employeurs craignent d'avoir trop de difficultés à recruter la main-d'œuvre nécessaire.

Le mot d'ordre d'aujourd'hui et de demain : accroître les investissements en ressources humaines.

Les États ont, bien entendu, toujours accepté l'une des conséquences de ce genre de raisonnement en assurant aux jeunes des moyens d'éducation et de formation. Mais même dans ce domaine, on commence à se rendre compte qu'il serait très rentable de pousser beaucoup plus loin ces efforts. Grâce à l'analyse économique, on se rend mieux compte que les « investissements dans l'enseignement » sont d'un tel rapport qu'ils sont préférables aux investissements en machines. Mais si nous pensons aux conditions de la vie moderne, aux changements rapides et aux remous qui se produiront dans la technologie et sur le marché mondial, nous devons admettre que les besoins d'adaptation, la nécessité de se faire à de nouvelles structures industrielles, à de nouveaux emplois, à un

Adaptabilité de la main-d'œuvre et croissance économique

nouveau dosage des compétences et à une répartition géographique différente de la population active, concernent tous les groupes d'âge de la population. Il faut donc dans le cadre de la politique de croissance économique, à côté des investissements dans l'enseignement et autres investissements en ressources humaines, faire une place beaucoup plus grande que jusqu'ici aux investissements consacrés à l'adaptation.

Il faudrait prendre diverses mesures, entre autres : pourvoir les services de l'emploi d'un statut assez bien établi dans la société et d'un personnel assez nombreux et compétent pour qu'ils deviennent des centres de renseignements réellement utiles, capables d'attirer à la fois les bons employeurs et les bons éléments en quête de travail en leur donnant l'assurance que chaque placement se fera dans les meilleures conditions; prévoir une aide financière pour les déplacements des travailleurs selon la structure de la demande de main-d'œuvre et pour le recyclage ou le perfectionnement des travailleurs qui en auraient besoin; résoudre les problèmes de sécurité sociale et d'adaptation psychologique à un milieu nouveau ou à de nouvelles conditions de travail des personnes touchées par des transformations économiques; adopter des mesures de réadaptation et les dispositions nécessaires pour adapter les emplois (et les horaires) aux aptitudes variables des individus et aux besoins de certaines catégories comme les travailleurs âgés, les femmes mariées et les diminués physiques. Ces mesures favoriseraient la participation volon-

taire et positive de la population à un processus de développement progressif. La politique active du marché du travail implique aussi de la part des gouvernements un effort pour créer des emplois de façon sélective ou procurer des emplois aux travailleurs par des mesures prises expressément à cet effet lorsque la demande spontanée de main-d'œuvre n'est pas assez forte ou générale.

Un niveau d'emploi trop faible signifie que le pays en question a besoin d'une politique expansionniste. Un accroissement du pouvoir d'achat grâce à une politique fiscale et monétaire de portée générale peut obtenir sans doute les résultats attendus mais implique également des répercussions fâcheuses. La demande accrue peut se concentrer trop sur des secteurs où elle peut provoquer des hausses de prix ou une détérioration de la balance des paiements. Par conséquent, plus l'accroissement souhaité de la demande effective dans les pays n'ayant pas encore atteint le plein emploi est assuré par des mesures qui, en même temps, servent à améliorer la distribution et l'adaptation de la main-d'œuvre active, plus son application sera efficace. De telles mesures ne peuvent pas s'improviser au moment où les goulots d'étranglement inflationnistes deviennent aigus.

Par conséquent, on recommande une politique plus active de la main-d'œuvre non seulement aux pays qui doivent faire face à une pénurie de main-d'œuvre, mais également à ceux dont la tâche la plus urgente est d'éliminer le chômage.

" MÉTHODES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL "

Le présent rapport — deuxième de la série — donne une analyse succincte des communications et discussions de la conférence d'études qui s'est tenue à Alcala de Henares, Madrid, du 10 au 15 avril 1961. Le but de cette conférence était de réunir un nombre restreint de hauts fonctionnaires et de représentants d'organisations privées pour discuter des moyens pratiques d'accélérer le développement industriel dans les pays peu développés, et en particulier, en Europe méridionale. Un certain nombre d'experts de renommée mondiale, spécialistes des problèmes du développement industriel, sont intervenus pendant les séances. Des rapports sur les activités nationales dans le domaine de l'industrialisation ont été présentés par les délégués des pays Membres qui participaient à la conférence (Espagne, Grèce, Islande, Italie, Turquie, Yougoslavie). Les communications faites en séance publique ont été complétées par des réunions privées qui groupaient chaque jour les orateurs, les membres des délégations nationales ainsi que des observateurs des pays Membres, de pays tiers et d'organisations internationales. La plupart des participants représentaient les pou-

voirs publics, les travailleurs ou les entreprises. Dans leur action quotidienne, ils ont à se préoccuper tout particulièrement de questions comme celles-ci : Comment utiliser au mieux les ressources nationales pour développer l'économie? Comment appliquer un système financier de façon à réaliser un équilibre rationnel entre recettes fiscales et stimulants économiques? Comment organiser un programme de développement industriel? Comment former les travailleurs et les cadres qui assureront la marche des nouvelles usines et des nouvelles industries? Comment faire fonctionner un établissement de crédit qui, tout en demeurant fidèle aux principes bancaires, favorise activement l'apparition de nouveaux stimulants susceptibles d'accroître le produit national et le revenu national? Comment déterminer les mesures que les pouvoirs publics devraient prendre en réponse aux pressions des régions arriérées qui réclament naturellement l'implantation d'industries nouvelles?

360 pages NF 20,00 FS 20,00 DM 16,50 30s. \$ 5,00

Les rouages administratifs chargés des questions d'aide au sein de l'O.C.D.E.

Lorsque le 30 septembre 1961 l'O.C.D.E. a succédé officiellement à l'Organisation Européenne de Coopération Économique (O.E.C.E.), elle en a repris à son compte la plupart des mécanismes. L'aide était toutefois une fonction nouvelle de l'O.C.D.E. et, bien que du temps de l'O.E.C.E. les services eussent acquis une certaine expérience grâce à l'assistance technique fournie aux pays Membres insuffisamment développés, il s'avéra nécessaire de prendre des dispositions nouvelles pour pouvoir apporter un concours aux pays en voie de développement, situés en dehors de la zone de l'O.C.D.E.

D'où la décision de créer, au sein du Secrétariat, un Dépar-

tement du Développement. Celui-ci comprend deux branches : la première est chargée de l'aide financière (politiques financières et développement économique), la seconde de l'assistance technique (formation pour le développement, programmes et opérations).

Le Département du Développement travaille en collaboration étroite avec les autres services de l'Organisation dont beaucoup détiennent une expérience qui peut être très profitable aux pays en voie de développement.

A l'échelon intergouvernemental, deux Comités, celui de l'Aide au Développement et celui de la Coopération Technique, traitent des problèmes posés par le développement.

Le Comité d'Aide au Développement

Le C.A.D. est composé de représentants des principaux pays exportateurs de capitaux, Membres de l'Organisation, auxquels se sont joints le Japon et la Commission Économique Européenne.

Les fonctions du C.A.D. sont :

- d'accroître d'une façon générale le volume des moyens financiers mis à la disposition des pays en voie de développement;
 - de rendre l'aide plus efficace, et
 - de coordonner l'effort d'aide fourni par les divers pays.
- L'un des principaux objectifs du C.A.D. est d'obtenir que le fardeau de l'aide soit équitablement réparti entre les pays donateurs. A cet effet, il passe tous les ans en revue l'effort d'aide fourni par chaque pays.

Parmi les propositions que le C.A.D. a adoptées, l'une concerne la formation de groupes de coordination, chargés

de débattre les problèmes posés par les plans de développement d'un pays déterminé ou par les opérations auxquelles plusieurs pays participent. Un Groupe de Travail spécial du C.A.D. examine l'ensemble de la politique d'assistance technique suivie par chacun des pays Membres du Comité.

Les Membres du C.A.D.

L'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Commission Économique Européenne.

Le Comité de Coopération Technique

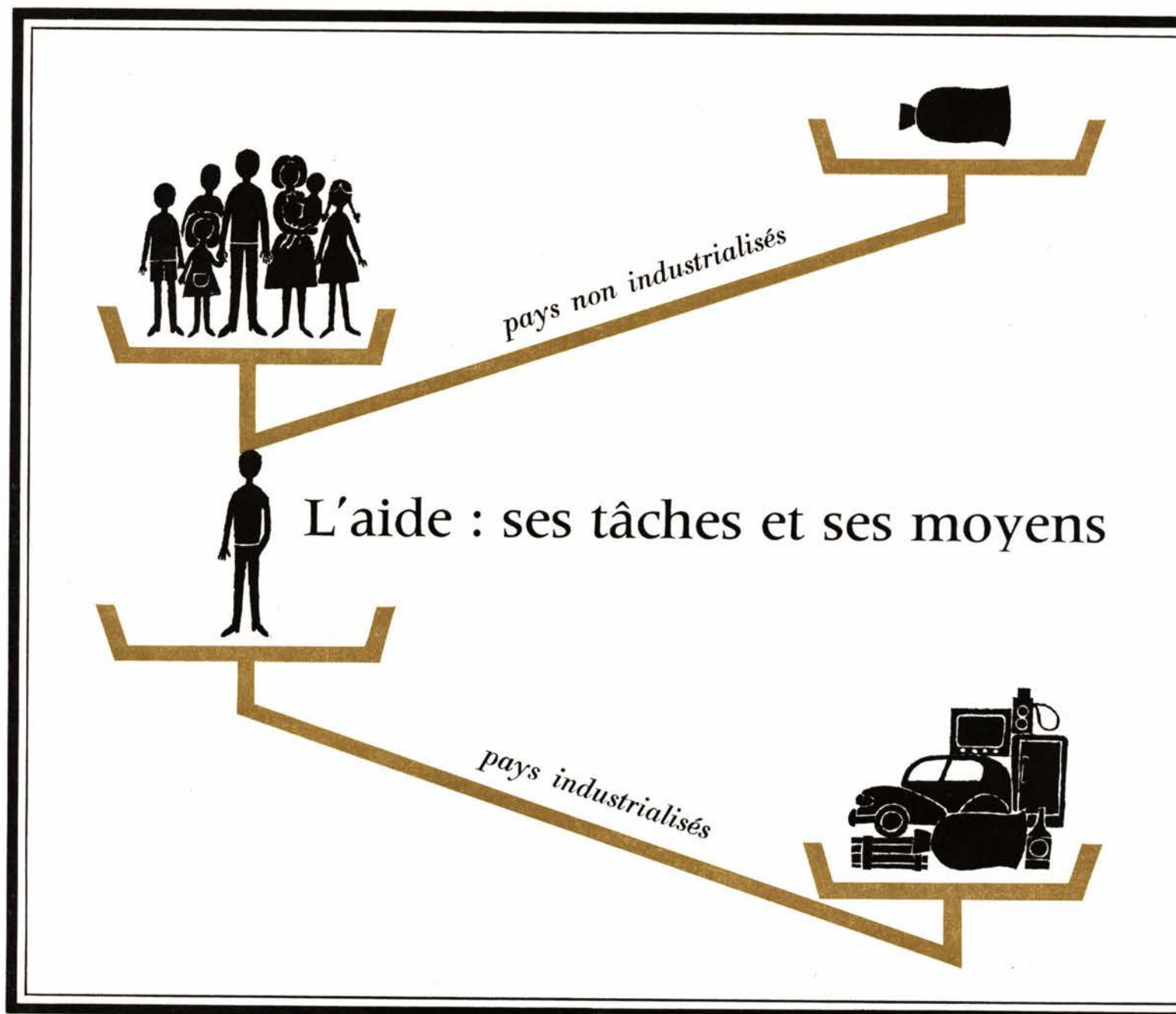
Ce Comité, où siègent des représentants de tous les pays Membres de l'O.C.D.E., est chargé de dresser et de superviser les programmes d'assistance technique établis en faveur des pays Membres en voie de développement ou des régions sous-développées des pays Membres. Ces pro-

grammes d'assistance technique consistent pour l'essentiel à fournir des experts et des moyens de formation, à organiser des conférences et des sessions d'étude et à lancer des opérations pilotes dans des régions diverses (par exemple en Sardaigne).

Le Centre de Développement

En outre, l'O.C.D.E. a décidé de créer un Centre de Développement, destiné à former des stagiaires originaires des pays en voie de développement et des pays industrialisés, qui par la suite seront appelés à travailler côte à côte; le

Centre procédera également à des recherches sur les problèmes posés par le développement et sera à cet égard un foyer d'échanges intellectuels.



L'aide financière

A l'heure actuelle, dix pays Membres de l'O.C.D.E., plus le Japon, fournissent des ressources financières et techniques à un grand nombre de pays en voie de développement, pour leur permettre de construire des aciéries, d'ouvrir de nouvelles routes, d'édifier des usines, de bâtir des écoles, des bureaux de poste, des logements et des locaux administratifs, d'aménager des barrages sur les fleuves pour les besoins de l'irrigation et de la production d'électricité, et de financer les multiples autres activités qu'un pays, dont l'économie est en voie d'évolution rapide, se doit d'entreprendre. Par ailleurs, des sommes moins importantes sont mises à la disposition des pays en voie de développement pour les aider à couvrir les dépenses de certains de leurs services administratifs et sociaux vitaux, tels que l'enseignement et l'hygiène publique. En règle générale, les opérations finan-

cées par l'aide bilatérale ne revêtent pas une très grande ampleur; il leur arrive parfois cependant d'atteindre de très vastes proportions. Tel est le cas au Soudan, où le barrage de Roseires sur le Nil Bleu représente un chantier de 51 millions de dollars. Ce barrage a pour but de détourner les eaux du fleuve, en vue d'irriguer des millions de mètres carrés de terres arides, et de fournir du courant électrique à toute une série d'activités industrielles que l'on espère voir s'implanter au Soudan, dont elles contribueraient à accélérer la croissance économique. Les dépenses de construction du barrage, qui s'élèvent à 18,4 millions de dollars, sont prises en charge conjointement par la République fédérale d'Allemagne (l'un des Membres du Comité d'Aide au Développement de l'O.C.D.E.), par la Banque Internationale et par l'A.I.D. Une autre opération d'aide, qui revêt sur le plan financier des proportions véritablement gigantesques, associe neuf pays Membres du C.A.D. : la Belgique, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Italie, le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis et le Japon.

En compagnie de la Banque Internationale et de l'Autriche, ces pays ont mis à la disposition de l'Inde 2 225 millions de dollars.

Les besoins augmentent, mais l'aide s'accroît aussi. Le C.A.D. a annoncé dernièrement que le total des concours apportés à titre public par l'ensemble des pays Membres marquerait sans doute une nouvelle augmentation en 1962. L'écart sur le plan économique est tellement grand entre les pays en voie de développement et les nations industrielles plus évoluées que les besoins sont énormes. Toutefois (et le fait n'est pas moins important), les pays en voie de développement savent de mieux en mieux absorber et utiliser efficacement l'aide financière accrue qui leur est fournie.

L'aide a ses conditions. Tous les Membres du C.A.D. ont graduellement assoupli les conditions des crédits qu'ils consentent aux pays neufs; il subsiste cependant sur ce plan des différences sensibles. C'est ainsi que la Belgique, la France et les Pays-Bas accordent en général des conditions qui sont considérées comme « très

L'assistance accordée par les pays développés revêt plusieurs formes :

Plus des deux tiers des habitants du monde libre ne disposent que d'un cinquième de son revenu total. Au cours de la dernière décennie, le revenu moyen par tête ne s'est accru que de 7 dollars environ par an dans les pays sous-développés, soit quatre fois moins vite en valeur absolue que dans les pays Membres de l'O.C.D.E.

L'essor démographique annule presque complètement les progrès économiques de ces pays, de sorte que l'écart qui les sépare des pays industrialisés plus évolués ne cesse de s'élargir. Pour activer le progrès économique des pays insuffisamment développés, il faut leur fournir une aide, et ce besoin est urgent.

- D'abord, des dons destinés à couvrir le coût des installations et des services de médecins, professeurs, agronomes et autres techniciens indispensables à la mise en place de l'appareil administratif et des institutions sur lesquels repose le développement économique. Les dons et les contributions assimilables à des dons accordés par les pays Membres du C.A.D. ont représenté un montant total de 3 635 millions de dollars en 1961.
- L'assistance peut également se manifester par des prêts pour l'amélioration de l'équipement. Ces moyens de financement sont absolument indispensables à la création de l'« infrastructure » (transports, mise en valeur de ressources hydrauliques, énergie et moyens de communication) dont dépend au premier chef le succès du développement économique. Outre ces « activités générales, économiques et sociales », des fonds provenant tant du secteur public que du secteur privé sont fournis pour l'exécution de programmes d'équipement destinés à augmenter la capacité de production, l'emploi et la production des pays bénéficiaires. En 1961, les prêts de ce genre provenant du secteur public des pays Membres du C.A.D. se sont élevés à 1 422 millions de dollars tandis que les capitaux provenant du secteur privé représentaient quant à eux un montant de 2 751 millions de dollars.
- Enfin, les pays développés peuvent fournir des produits agricoles en vue d'améliorer l'alimentation des populations sous-alimentées; ces denrées peuvent constituer également une part du salaire versé au personnel travaillant à l'exécution de projets de développement ou être utilisées pour se procurer les montants nécessaires en monnaie locale dans le pays bénéficiaire. En 1961, l'aide fournie sous cette forme par les pays Membres du C.A.D. s'est élevée à 895 millions de dollars.

Si le montant total de l'aide fournie qui atteint presque 9 milliards de dollars est impressionnant, des efforts encore plus intensifs n'en seront pas moins nécessaires dans les années à venir. L'aide devra être non seulement accrue mais encore plus étroitement adaptée aux besoins des pays en voie de développement. Il sera également nécessaire d'améliorer notablement la coordination des programmes d'aide des pays donateurs.

avantageuses ». De leur côté, les États-Unis assortissent certains de leurs prêts d'un taux d'intérêt de 0,75 % et de durées pouvant aller jusqu'à quarante ans, y compris un délai de grâce de dix ans. D'autres pays estiment que ces crédits assortis de conditions favorables risquent d'empêcher les capitaux privés de jouer le rôle essentiel qui leur revient en matière de développement. Dans des cas isolés, l'Allemagne a accordé récemment des crédits à taux d'intérêt réduit. Quant au Royaume-Uni, qui prête aux taux du marché, il compense ce fait en allongeant la durée de ses crédits. **L'aide est planifiée.** Pendant de longues années, on a considéré l'aide extérieure comme une mesure de caractère temporaire et on l'a axée sur des objectifs à court terme. Un changement d'orientation s'est produit depuis lors et les pays du C.A.D., notamment les États-Unis, voient désormais dans l'aide financière un soutien à long terme, destiné à permettre aux pays bénéficiaires d'organiser leurs activités et leurs institutions économiques et sociales, de façon à obtenir en fin de

compte une croissance économique qui s'alimente elle-même. A l'heure actuelle, les activités que l'aide finance font en général partie intégrante des plans de développement à long terme des pays bénéficiaires. Les moyens financiers accordés à l'Inde dans le cadre de son Plan quinquennal et au Pakistan au titre de son Plan de développement à long terme sont un excellent exemple de la concentration des efforts d'aide sur des objectifs à longue échéance. **L'aide ne doit plus être « liée ».** Certains pays du C.A.D. exigent qu'une partie de l'aide qu'ils fournissent aux pays en voie de développement soit employée par ces derniers à acheter des biens et des services dans le pays donateur. Tout en reconnaissant qu'il est des circonstances dans lesquelles cette pratique peut être nécessaire, le C.A.D. a indiqué qu'elle comporte de multiples inconvénients pour les pays bénéficiaires. **Les capitaux fournis par le secteur privé** et notamment par les entreprises, bien que leur ampleur ne soit pas comparable à celle de l'aide d'ori-

gine gouvernementale, jouent un rôle important dans le développement économique des pays insuffisamment évolués. Les capitaux privés apportent avec eux les connaissances techniques et administratives et les méthodes de gestion qui font en général cruellement défaut dans les pays bénéficiaires. Le dernier examen annuel de l'aide, effectué par le C.A.D., a indiqué que les investissements privés se concentrent dans les industries primaires et ne s'accroissent pas assez vite. L'O.C.D.E. étudie à l'heure actuelle diverses formules qui permettraient d'encourager ces investissements; on envisage par exemple l'octroi d'avantages fiscaux, l'établissement d'une convention pour la protection des biens étrangers, la création de systèmes d'assistance des investissements et d'autres mesures analogues.

L'AIDE DANS LES DOMAINES DE LA TECHNIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT, L'AIDE ALIMENTAIRE, VOIR PAGE SUIVANTE.

L'aide dans les domaines de la technique et de l'enseignement

Le programme de coopération technique et d'assistance en matière d'enseignement défini par l'O.C.D.E. pour les pays en voie de développement s'adresse surtout aux États Membres de la région méditerranéenne et à l'Islande, mais intéresse également la Yougoslavie pour certaines phases des travaux. De nombreux projets abordent pour la première fois des domaines entièrement vierges reflétant ainsi une attitude nouvelle à l'égard de la mise en œuvre des projets d'aide. D'une manière générale, des méthodes nouvelles se dégageront qui pourront être utilement appliquées dans l'ensemble des pays en voie de développement.

Un certain nombre de programmes d'aide au développement régional sont particulièrement marquants. Celui de Sardaigne a débuté il y a plusieurs années déjà; un autre est en plein essor dans la province d'Épire en Grèce. D'autres sont en cours de réalisation en Turquie (pour le compte du Service national de planification régionale) et l'année prochaine il en sera de même au Portugal.

Les projets d'aide au développement régional peuvent différer en ampleur et en profondeur, mais les méthodes sont, en général, les mêmes. Une zone, ou une province particulière, d'un pays en voie de développement, est choisie comme objet d'une étude intensive. Son potentiel de ressources est analysé par des experts économiques, recrutés et envoyés par l'O.C.D.E. Des objectifs sont fixés et des projets de programmes d'action arrêtés en conséquence. Parfois des projets de

rechange sont préparés qui tiennent compte des ressources limitées de la zone étudiée. Enfin, des experts procèdent à la coordination de tous les plans et programmes.

Parallèlement à la mise au point, à l'usage du gouvernement du pays, d'un plan d'action dans les domaines industriel, agricole ou dans celui des services, les consultants de l'O.C.D.E. s'attachent au problème majeur de la main-d'œuvre, qui doit être résolu si l'on veut atteindre les objectifs économiques fixés. Le projet de « Formation dans les pays tiers » réalisé conjointement avec l'« Administration for International Development » (A.I.D.) des États-Unis constitue l'une des solutions apportées à ce problème. Les candidats choisis viennent, non seulement des pays de la région méditerranéenne, mais également de toutes les nations en voie de développement industriel. Ils peuvent, soit être placés dans des centres spéciaux de formation en Europe, soit recevoir dans l'industrie une formation « sur le tas ». Ils apprennent des techniques nouvelles ou se perfectionnent dans des techniques anciennes dont l'économie de leur pays a un besoin urgent. Plus de 3 000 personnes ont été ainsi formées au cours des quatre dernières années.

L'O.C.D.E. gère également un programme de bourses destinées aux étudiants déjà titulaires d'un diplôme de sciences économiques ou de disciplines voisines. Le programme, qui a débuté en 1960, est financé conjointement

L'aide alimentaire

Entre la situation alimentaire des pays économiquement évolués et celle des régions sous-développées du monde le contraste est saisissant. La ration quotidienne par habitant, de 3 200 calories environ aux États-Unis, n'est plus que de 2 000 à peine dans plusieurs pays d'Extrême-Orient; la consommation de protéines animales varie de 66 g par jour à 6 g, voire moins.

Dès à présent, divers pays, les États-Unis, le Canada et l'Australie entre autres, ont lancé de vastes programmes de distribution de produits alimentaires, qu'ils fournissent soit gratuitement, soit à des conditions très intéressantes : néanmoins, c'est le programme établi par les États-Unis au titre de la Public Law 480 qui l'emporte nettement en importance. Depuis 1954, des expéditions estimées à plus de 9 milliards de dollars, soit plus du quart de la valeur des exportations agricoles totales des États-Unis, ont été effectuées dans le cadre de ce programme à destination surtout des pays sous-développés d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe méridionale. L'Inde a reçu à elle seule pour plus de 2 milliards de dollars de produits alimentaires et de coton; le Pakistan en a reçu de son côté pour 1 milliard environ. Ces deux pays ont récemment passé avec les États-Unis des accords prévoyant des envois étalés sur une période de quatre ans. Toutefois, si l'on calcule par tête d'habitant, certains pays de moindre étendue ont

davantage bénéficié de ce programme; viennent en tête : Israël, la Yougoslavie, l'Uruguay et l'Espagne.

À l'heure actuelle, le montant total de l'aide alimentaire représente le quart environ de l'ensemble de l'aide accordée aux pays en voie de développement par les organismes publics des pays donateurs.

Ces programmes jouent un rôle capital dans la satisfaction des besoins des populations sous-alimentées; mais là ne se limite pas leur utilité. De plus en plus on se préoccupe de faire constamment contribuer l'aide alimentaire au développement économique des pays bénéficiaires. En règle générale, lorsque dans un de ces pays l'expansion économique commence à produire des résultats et que les revenus s'élèvent, la population tend à consacrer une part importante de l'accroissement de ses gains à l'achat de produits alimentaires. Si, comme il arrive souvent, ce surplus de demande ne peut pas être satisfait par une augmentation de la production agricole locale, la pénurie risque d'entraîner une hausse des prix des denrées alimentaires et une poussée générale d'inflation, qui mettent en péril l'ensemble du plan de développement. Si le pays décide d'utiliser une partie de ses maigres ressources en devises pour importer des denrées alimentaires au lieu de biens d'équipement, son développement risque également d'en souffrir.

par l'O.C.D.E. et la Fondation Ford (200 000 dollars chacune pour une période de trois ans). Les sujets de spécialisation portent notamment sur les techniques de planification de l'agriculture, les économies nationales, la comptabilité, les statistiques, etc. L'O.C.D.E. a organisé à l'intention exclusive des États Membres un troisième programme de formation non moins important, portant aussi bien sur l'administration publique que les études de marché et les aspects particuliers de l'agriculture et de l'industrie. La plupart des stagiaires sont originaires de la région méditerranéenne.

En Grèce et en Turquie, des écoles normales spéciales ont été créées pour former des professeurs « missionnaires » qui, à leur tour, iront enseigner à d'autres les techniques apprises.

La Direction des Affaires Scientifiques de l'O.C.D.E., qui a reçu mandat spécial de favoriser le développement de l'enseignement scientifique et technique dans les pays Membres, prend une part active aux programmes d'aide à l'enseignement dans la région méditerranéenne. Le Projet régional méditerranéen représente une part importante de ses travaux; son but est de fixer le niveau des ressources d'enseignement nécessaires pour faire face aux besoins économiques, démographiques et sociaux dans six pays, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la Turquie et la Yougoslavie.

Des équipes nationales de recherche, composées d'économistes, de sociologues, de statisticiens et d'autres

experts, ont été constituées dans chaque pays, avec la participation financière et technique de l'O.C.D.E. En établissant des schémas d'expansion, on a pu en déduire les besoins futurs en main-d'œuvre; grâce à ces schémas et à d'autres critères non économiques, les équipes ont évalué l'augmentation des ressources d'enseignement nécessaires pour fournir jusqu'en 1975 une main-d'œuvre qualifiée suffisante, et pour satisfaire aussi les besoins de sociétés plus riches en moyens éducationnels plus évolués.

La télévision éducative est une autre forme possible d'assistance en matière d'enseignement. La Division du Personnel Scientifique et Technique de l'O.C.D.E. étudie cette question. Une enquête a été faite dans cinq pays méditerranéens — Espagne, Grèce, Portugal, Turquie, Yougoslavie — et un rapport est en préparation, qui analysera les utilisations actuelles de la T.V. en tant que moyen d'enseignement et envisagera leurs applications futures dans ces pays.

En Espagne, en Grèce et en Turquie, les universités ont éprouvé des difficultés à attirer vers l'enseignement des experts scientifiques et des ingénieurs qualifiés. L'O.C.D.E. a pris l'initiative de projets pilotes pour démontrer comment une rémunération plus élevée et une amélioration des conditions du service peuvent aider les universités à recruter des hommes de premier plan. Pour le moment,

ceux-ci ont tendance à entrer dans l'industrie qui leur offre de plus grands avantages, financiers et autres.

D'importants projets pour la création de centres de production destinés à fabriquer du matériel scientifique pour les écoles ont été mis sur pied en Turquie et en Grèce. L'étude des constructions scolaires et de leur coût, qui devrait permettre de construire des écoles à moindres frais et plus rapidement, fait l'objet d'un autre projet particulièrement important pour les nations en voie de développement. Une étude de ce genre a été entreprise pour la Yougoslavie.

L'hiver dernier, l'O.C.D.E. a commencé une expérience dans quatre provinces du sud-ouest de la Sicile: un laboratoire scientifique mobile a circulé entre 34 écoles secondaires qui ne possédaient ni laboratoire ni équipement scientifique. L'O.C.D.E. a fourni l'équipement moderne ainsi que la voiture et sa remorque qui l'ont transporté. Pour ce projet, le gouvernement italien a envoyé du continent des professeurs et des techniciens. Un projet analogue a commencé cet automne en Grèce.

On envisage actuellement de tenir une conférence spéciale qui réunira les personnalités des pays Membres de l'O.C.D.E. chargées d'élaborer la politique d'aide à l'enseignement que leurs pays appliqueront à l'égard des pays en voie de développement. Cette conférence aura pour objectif de faire la critique du programme général, de définir une ligne d'action et de coordonner les activités en matière d'aide.

Un pays qui, en pareil cas, a la possibilité de recevoir des produits alimentaires supplémentaires gratuitement ou à crédit, est en mesure d'éviter les dangers qui, autrement, menaceraient son plan de mise en valeur et il peut même se doter pour l'avenir d'un plan de développement plus ambitieux.

En outre, l'aide alimentaire peut contribuer parfois à l'exécution de certaines opérations d'équipement. On peut, par exemple, distribuer à titre de salaire des suppléments de denrées alimentaires.

On peut en même temps vendre une partie des denrées supplémentaires dans le pays intéressé et faire servir le produit de leur vente à l'achat du matériel nécessaire à l'exécution des opérations d'équipement. Au Maroc et en Tunisie, des programmes de ce type procurent dès à présent des emplois à un grand nombre de travailleurs qui seraient sans cela en chômage.

L'aide alimentaire peut également jouer un rôle important, lorsque les réformes qu'appelle l'agriculture d'un pays sous-développé risquent d'entraîner une baisse temporaire de la production qui serait difficile à supporter alors que la subsistance des habitants est tout juste assurée. C'est notamment le cas lorsqu'il faut développer l'élevage au détriment de la culture des céréales, en vue d'améliorer le régime alimentaire de la population: pendant la période de transition, les programmes d'aide alimentaire peuvent fournir une partie

du supplément de céréales, qu'il est nécessaire d'importer pour l'alimentation humaine, ainsi qu'une partie des céréales fourragères dont on a besoin pour accroître les effectifs du cheptel. Dans ce domaine, quelques formules intéressantes ont été mises à l'essai récemment. Une opération menée sur une très petite échelle, mais dont les résultats seront suivis avec intérêt, a pour cadre l'île de Sainte-Lucie dans les Antilles: l'État a fourni à des paysans 125 truies et les États-Unis ont envoyé 50 t de maïs, destinées à être distribuées gratuitement à chaque exploitant qui a reçu une truie, sous réserve que la moitié des porcelets de la première portée soient remis aux autorités, qui les répartiront de la même manière dans d'autres exploitations.

Jusqu'à présent, les programmes d'aide alimentaire ont été mis en œuvre sur une base bilatérale. Cette formule complique la coordination de ces programmes avec les autres plans d'aide aux pays sous-développés et risque de leur ôter une partie de leur efficacité. De plus, si l'expansion de la production alimentaire dans les régions économiquement évoluées du monde amène d'autres pays à lancer des programmes d'aide alimentaire d'une grande envergure, la nécessité de coordonner ces divers programmes va s'en trouver renforcée.

La première opération authentiquement multilatérale qui atteigne une

certaine ampleur est le Programme Alimentaire Mondial, que les Nations Unies et la F.A.O. viennent de mettre sur pied; il prévoit l'octroi par les États-Unis et d'autres pays de dons de produits alimentaires et de dons en argent d'un montant de 100 millions de dollars, étalés sur trois ans. C'est là une somme minime comparée aux programmes bilatéraux actuels des États-Unis, qui représentent au total un milliard et demi de dollars par an; mais cette opération devrait toutefois permettre d'acquérir une expérience précieuse, sur laquelle on pourra faire fond pour établir les programmes futurs, bilatéraux et multilatéraux.

L'O.C.D.E., conformément à son objectif général qui est de favoriser l'aide aux pays en voie de développement, s'intéresse elle aussi depuis quelque temps aux programmes d'aide alimentaire. Les ministres de l'Agriculture ont décidé, au cours d'une session tenue en octobre 1961, d'étudier les possibilités d'aide alimentaire, et ils examineront un rapport sur ce sujet lors de leur prochaine session, les 19 et 20 novembre 1962. A cette occasion, ils étudieront dans quelle mesure l'aide alimentaire est un moyen approprié de favoriser la croissance économique des pays en voie de développement et quel rôle l'O.C.D.E. pourrait jouer dans ce domaine.

Le Comité d'Aide au Développement envisage l'avenir

En septembre 1962, le Président du Comité d'Aide au Développement a publié son rapport sur le premier examen annuel de l'aide du C.A.D. De ce rapport, il ressort que les diverses formes d'aide fournie aux pays en voie de développement de toutes les parties du monde par les dix pays Membres du C.A.D. (la Norvège en est devenue le onzième Membre en 1962) ont représenté un total de quelque 8,7 milliards de dollars en 1961. A titre de comparaison, la moyenne annuelle avait été de 3,5 milliards de dollars de 1950 à 1955 et de 7 milliards de 1956 à 1959.

Les données statistiques comparées présentées par le C.A.D. dans son examen montrent que l'effort d'aide varie encore considérablement selon les pays Membres et doit faire l'objet d'améliorations.

Les travaux du C.A.D. ont pour objectif principal d'encourager les pays à fournir une aide plus importante et à en améliorer la qualité. Parmi ses activités futures, le C.A.D. se propose d'attacher une importance particulière aux tâches essentielles suivantes :

- assurer une meilleure coordination des programmes d'aide en général et des contributions versées aux différents bénéficiaires en vue d'assurer le maximum d'efficacité à l'effort d'aide au développement;
- relier plus directement la politique d'aide à des objectifs de développement à long terme, notamment aux efforts déployés par les pays sous-développés eux-mêmes;
- améliorer la répartition géographique de l'aide globale, compte tenu des liens spéciaux existants;
- renverser la tendance selon laquelle une part croissante de l'aide est « liée » à l'achat de biens et de services dans le pays donateur;
- fournir des ressources financières suffisantes aux organismes multilatéraux d'aide (Banque Mondiale, A.I.D., I.D.B., etc.);
- favoriser et protéger les apports de capitaux privés dans les pays en voie de développement;
- enfin, reconnaître à sa juste valeur l'importance des liens qui existent entre les échanges commerciaux et l'aide.

A ces fins, le C.A.D. se propose de poursuivre ses examens annuels des politiques d'aide suivies par ses pays Membres, d'élargir ses activités de coordination en ce qui concerne certains pays ou certaines régions et d'entreprendre par priorité un certain nombre d'études sur des questions fondamentales d'assistance au développement présentant un intérêt général.

PORTUGAL


Population 9.202.000
Secteur public 31,5 U.S. \$
Secteur privé Non disponible

CANADA

Population 18.434.000
Secteur public 61,0 U.S. \$
Secteur privé Non disponible

ÉTATS-UNIS

Population 185.190.000
Secteur public 3.414 U.S. \$
Secteur privé 1.218 U.S. \$



*Contributions
des pays du C.A.D.
à l'aide au développement
en millions de dollars*

ROYAUME-UNI

Population 52.925.000
Secteur public 445,0 U.S. \$
Secteur privé 406,0 U.S. \$

PAYS-BAS

Population 11.721.000
Secteur public 69,0 U.S. \$
Secteur privé 152,0 U.S. \$

BELGIQUE

Population 9.229.000
Secteur public 106,4 U.S. \$
Secteur privé Non disponible

NORVÈGE

Population 3.626.000
Secteur public Non disponible
Secteur privé Non disponible

JAPON

Population 93.407.000
Secteur public 231,6 U.S. \$
Secteur privé 147,6 U.S. \$

ALLEMAGNE

Population 54.399.000
Secteur public 573,6 U.S. \$
Secteur privé 222,0 U.S. \$

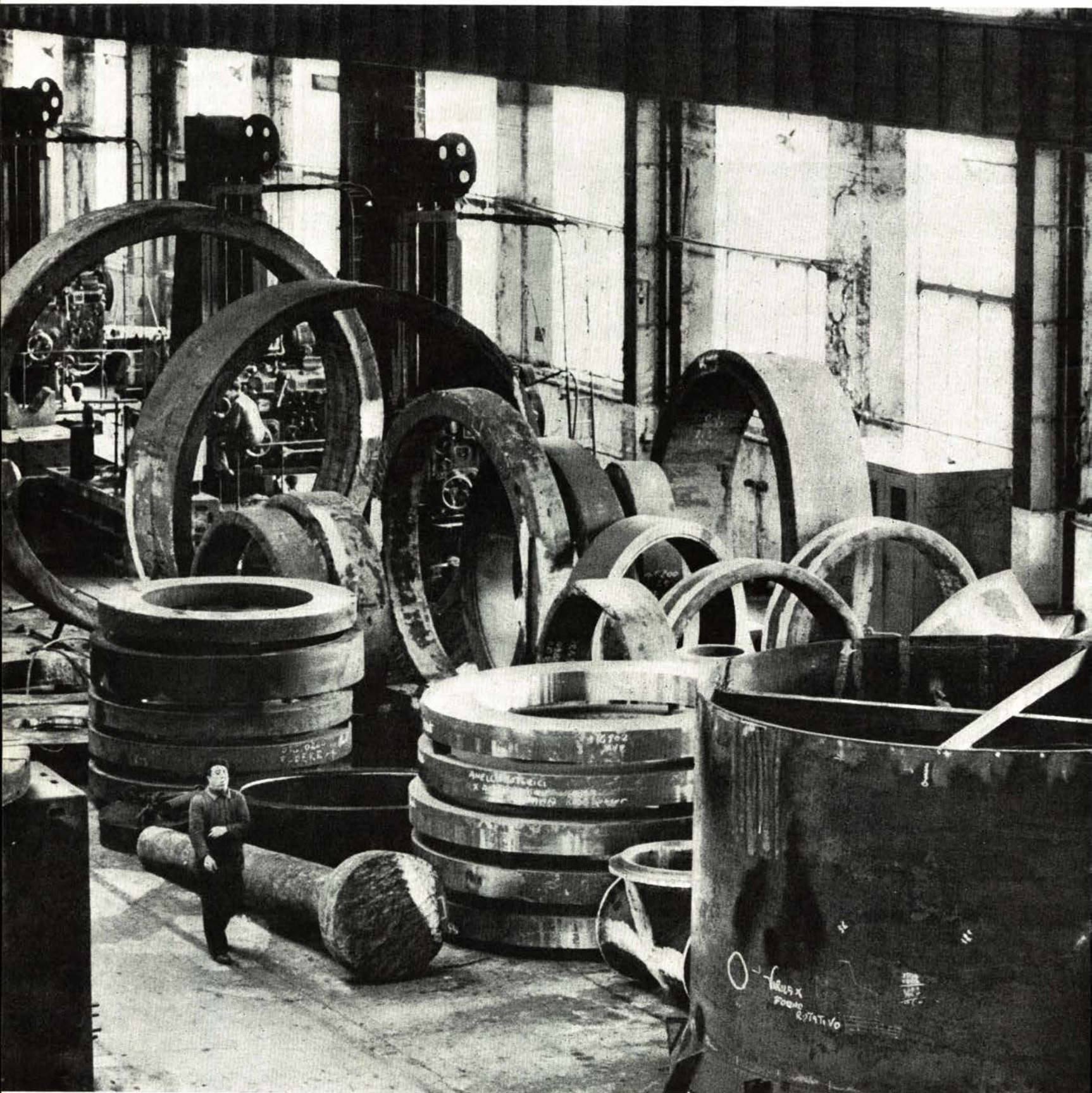
FRANCE

Population 46.219.000
Secteur public 952,7 U.S. \$
Secteur privé 459,8 U.S. \$

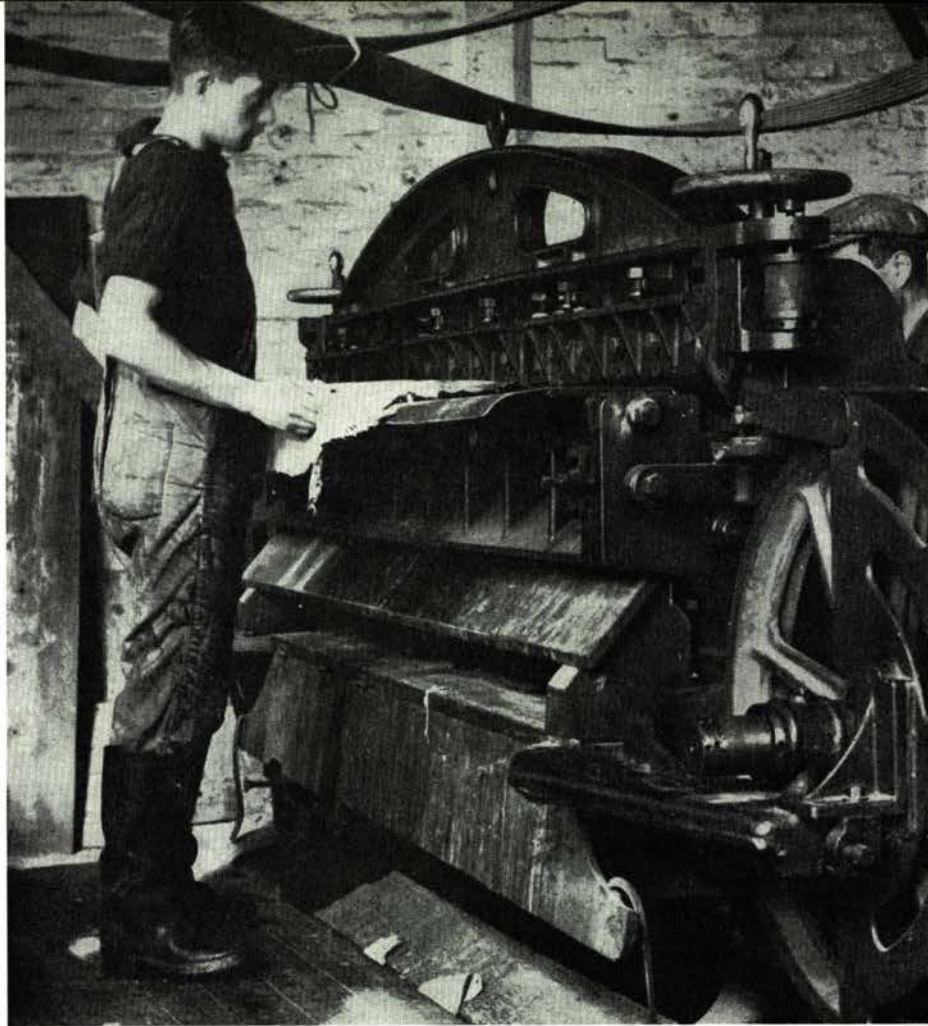
ITALIE

Population 49.801.000
Secteur public 68,2 U.S. \$
Secteur privé 167,8 U.S. \$

A côté des géants de l'industrie,



Reste-t-il, à l'ère des grandes ententes et des marchés internationaux, une place pour les petites industries, ou bien celles-ci sont-elles appelées à succomber par milliers? Neuf entreprises industrielles sur dix emploient moins de cent ouvriers et l'importance du problème explique les efforts faits dans de nombreux pays pour trouver les moyens d'assurer aux petites industries la place qui leur revient. Ces efforts se justifient-ils? Sont-ils couronnés de succès?



reste-t-il une place pour les petites entreprises?

D'après les derniers chiffres connus, la General Motors faisait travailler aux États-Unis 26 000 fournisseurs, dont 16 000 avaient un personnel de moins de 100 ouvriers. Les autres grandes sociétés américaines agissaient de même en utilisant les services d'une multitude d'affaires de petite et moyenne importance: la United States Rubber Company s'adressait à 14 000 entreprises, la Eastman Kodak Company à 3 500, la General Electric à 42 000, la U.S. Steel Co. à 50 000... C'est dire que, même dans un pays aussi techniquement évolué que les États-Unis, la grande industrie a non seulement laissé une place à la petite, mais encore dépend directement de la collaboration de celle-ci.

Cette attitude des grandes entreprises et la tendance de ces dernières à multiplier les sous-traitances constituent déjà la reconnaissance implicite du fait que les petites unités peuvent être plus efficaces que les géantes en ce qui concerne certaines productions. Mais la sous-traitance n'est que l'une des possibilités offertes aux petites entreprises; des études économiques récentes ont montré à quel point de nombreuses grandes firmes dépassent le seuil de l'efficacité optimum qui varie considérablement en fonction du type de fabrication.

Un cercle vicieux

Le dernier rapport de la Commission de la Maison Blanche pour les petites et moyennes entreprises a

de son côté rappelé d'autres avantages des petites industries, capables de personnaliser leurs services, de se spécialiser, de s'adapter avec la plus grande souplesse à des conditions nouvelles; ces firmes sont avantagées également chaque fois que le coût de la main-d'œuvre constitue une part importante du prix de revient total et chaque fois que le fret tend à limiter le marché à une certaine zone géographique.

Malgré ses atouts indéniables, la petite industrie est peut-être plus menacée que jamais. Parmi les menaces qui pèsent sur elles, il en est qui apparaissent en pleine lumière parce qu'elles sont liées à la conjoncture actuelle: l'accélération des transformations technologiques et la création de grands marchés internationaux, par exemple.

Mais ces éléments spectaculaires ne font qu'ajouter un superlatif à des facteurs plus traditionnels: en tête de ceux-ci, vient le manque d'information dans à peu près tous les domaines: gestion, organisation, commercialisation, technologie, etc.

C'est ici l'un des paradoxes les plus flagrants de notre époque: les possibilités d'information se perfectionnent et se multiplient à l'infini mais elles touchent de plus en plus difficilement ceux qui en auraient le plus besoin. La situation dans ce domaine est comparable à celle d'une raffinerie de pétrole dont la production s'accroîtrait de jour en jour mais ne pourrait plus être écoulee par des pipe-lines plus ou moins obstrués. Ce que l'on appelle les canaux

A côté des géants de l'industrie, reste-t-il une place pour les

d'information ne joue plus en faveur des groupes les plus importants d'utilisateurs.

Ces canaux existent, mais sont constitués de telle manière que pour fonctionner ils exigent une certaine manifestation de volonté de la part de l'utilisateur. C'est un cercle vicieux : une bonne part des chefs de petites entreprises n'utilisent pas les ressources qui leur sont offertes parce qu'ils n'ont pas été informés de la nécessité de l'information.

L'information technique

Que peut-on donc faire, qu'a-t-on déjà fait d'efficace pour aider les petites industries à surmonter leurs difficultés (et non pas à les oublier par le moyen simpliste, artificiel et dangereux des subventions) ? L'une des premières actions entreprises dans ce sens a été la création par divers pays, en tête desquels le Canada, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, de services d'information technique spécialement destinés à la petite industrie.

L'aspect le plus caractéristique de ces services est généralement sa décentralisation très poussée sous la forme d'agents locaux d'information ayant la possibilité de prendre directement contact avec les entreprises locales. Dans ce domaine de l'information technique en faveur des petites et moyennes entreprises, l'Agence Européenne de Productivité avait pris l'initiative d'une série d'actions telles que la publication des Condensés Techniques Européens (poursuivie par l'O.C.D.E.) et d'un guide des sources d'information technique.

Mais il est apparu très vite nécessaire de mener des études et des recherches en vue d'aboutir avec plus de précision à l'évaluation des besoins et au choix des méthodes susceptibles de les satisfaire. Déjà l'A.E.P. avait mené une enquête sur 2 000 petites et moyennes entreprises de 8 pays Membres de l'O.E.C.E. en vue d'un recensement de leurs besoins en matière d'information technique.

Dans la même ligne d'action se tiendra à Oslo en 1963 sous l'égide de l'O.C.D.E. une « conférence internationale sur les problèmes de la diffusion de l'information scientifique et technique dans les petites et moyennes entreprises ». L'action qui sera lancée par cette conférence aura d'abord pour objectif d'étudier la structure et la doctrine scientifique des associations de recherche, ainsi que l'organisation des recherches sous contrat, en vue d'en déterminer les conséquences sur les activités des petites entreprises.

La consultation en organisation

Mais on constate de plus en plus que les lacunes et les faiblesses de la petite industrie, déjà importantes dans le domaine de l'information technique, sont encore plus graves en ce qui concerne les divers aspects de l'organisation et de la productivité. Les origines d'une grande partie des chefs de petites entreprises leur ont donné généralement une certaine compétence technique, mais la plupart d'entre eux ne possèdent que des aperçus insuffisants sur les problèmes de la gestion, de l'administration ou de la commercialisation. Ou bien ils ont tendance à

penser que les derniers perfectionnements obtenus dans ces domaines ne peuvent s'appliquer chez eux étant donné l'exiguïté de leur affaire.

Les Centres Nationaux de Productivité ont eu l'occasion d'exercer une part importante de leurs activités dans cette direction et continuent de confronter régulièrement leurs expériences au cours de leurs réunions trimestrielles qui se poursuivent au sein de l'O.C.D.E.

C'est à l'occasion de ces réunions internationales que fut établi un programme d'action commune en 9 points qui mettait l'accent, en même temps que sur l'importance d'une consultation spécialement adaptée aux besoins des petites et moyennes entreprises, sur le rôle que devraient jouer en la matière les associations professionnelles et de recherche qui ont manifesté malheureusement, jusqu'à ce jour, une tendance générale à concentrer leur action sur la technologie et sur des questions d'économie pure. C'est en grande partie sous l'impulsion des Centres de productivité nationaux ou régionaux que sont nés, notamment en Allemagne, en Belgique et en France, de nouveaux services consultatifs qui consacrent l'essentiel et souvent la totalité de leurs activités à ces importants problèmes (1). Suivant la même évolution les anciens services du type néerlandais se sont adjoint des unités spécialisées en matière de gestion et d'administration. L'intégration des deux aspects de la consultation dans les mêmes services a d'ailleurs souvent donné d'excellents résultats, la petite entreprise ne sachant pas toujours déterminer la nature exacte, « administrative ou technique », de ses lacunes.

Formation des chefs et cadres

La formation et le perfectionnement des cadres supérieurs de l'industrie et du commerce est une des préoccupations majeures et permanentes de tous les Centres Nationaux de Productivité qui sont notamment à l'origine de la multiplication des centres de formation en Europe au cours des 10 dernières années.

Mais il est devenu très vite évident que les programmes, très souvent de haut niveau et apportant un enseignement approfondi et diversifié, ne convenaient que rarement aux chefs et aux cadres des petites et moyennes entreprises. C'est pourquoi dans presque tous les pays de l'O.C.D.E. des sessions d'études et des séminaires ont été spécialement organisés à leur intention. Sans se placer d'aucune manière à un niveau inférieur, les programmes ainsi conçus s'efforcent de replacer les problèmes classiques de l'administration et de la gestion dans l'optique propre à la petite industrie.

Des efforts particuliers ont été accomplis au profit des petites entreprises de la distribution. L'Agence Européenne de Productivité avait collaboré à ces efforts notamment par les recommandations issues

(1) On peut noter tout particulièrement les assistants régionaux de productivité et les assistants du commerce en France, le Betriebsbegehungsdienst en Allemagne, le Bureau Consultatif d'Organisation de l'O.B.A.P. en Belgique.

petites entreprises?

de la conférence internationale de Bellagio (mai 1959) et de Scheveningen (mai 1962).

L'aide au financement

Dans le même temps, sous l'impulsion des Centres Nationaux de Productivité, divers pays et en particulier la France, la Belgique et l'Italie pratiquaient des prêts de productivité, accordés dans des conditions particulièrement favorables, en vue de permettre précisément aux petites entreprises d'avoir recours aux services de conseils en organisation. Une action de persuasion était également entreprise sur les milieux bancaires afin d'amener ceux-ci à tenir compte, dans l'octroi de leurs crédits à des entreprises modestes, des éléments dynamiques propres à la marche de l'entreprise (tendances générales de la productivité, programme de fabrication, prévisions d'organisation et de gestion à long terme, etc.) et non plus seulement à des éléments statiques tels que le capital de l'entreprise, ses bilans et ses possibilités budgétaires immédiates ou à la bonne réputation du chef de l'entreprise, appréciée plus ou moins subjectivement.

Le mouvement était appuyé par la création d'organismes de crédit spécialisés. Ainsi sont nés, par exemple, l'Industrial and Commercial Finance Corporation, créée en 1945 dans le Royaume-Uni, la Banque de Crédit Industriel de Düsseldorf qui prête aux petites entreprises des fonds fournis soit par le gouvernement soit par des capitalistes privés. Des institutions publiques ou semi-publiques ont également participé au mouvement en créant des services spécialisés, comme l'Organisation de Financement de Développement Économique, en Grèce, l'Institut Central pour le Crédit à Moyen Terme aux petites et moyennes entreprises (Mediocredito), en Italie, ou en Turquie, la Banque de Développement Industriel.

Nouvelles orientations

Cette longue expérience, cette accumulation d'efforts en vue d'obtenir une meilleure sensibilisation de la petite industrie à ses vrais problèmes ont conduit récemment au perfectionnement de formules nouvelles basées sur une coopération active et permanente au sein de groupes restreints de petites entreprises appartenant ou non à un même secteur industriel. Ces « actions collectives » permettent, dans une large mesure, de surmonter le handicap initial que les petites entreprises ont à subir en raison même de leur dimension.

Elles se sont particulièrement développées en France, dans les pays scandinaves et en Belgique. La première en date est celle des « groupes d'auto-organisation ». Il s'agit de la réunion d'un petit nombre d'entreprises (10 à 12 en général) qui acceptent de se prêter à un programme complexe de visites, de discussions et de séminaires. On peut en rapprocher la méthode d'origine belge qui consiste à organiser pour des groupes d'entreprises (souvent hétérogènes) des programmes combinant les trois aspects information, formation, consultation, sous la conduite d'une petite équipe de conseils en organisation.

Selon d'autres formules plus récentes, on peut également rassembler tout d'abord un groupe de chefs de petites entreprises (ici appartenant généralement à un même secteur de production) en leur proposant un avantage immédiat, et évident (dégrèvement fiscal accordé par la législation, conditions spéciales d'achats en commun, efforts de commercialisation ou d'exportation, etc.) n'impliquant de leur part ni un effort très absorbant, ni une mise de fonds importante. L'essentiel étant de former un groupe basé sur un lien permanent, il est alors relativement facile d'orienter progressivement les préoccupations de ses participants vers l'étude en commun de leurs divers problèmes internes (ils y viennent d'ailleurs le plus souvent d'eux-mêmes).

Dans une direction à peu près analogue, les opérations dites « TOP » (Technique, Organisation, Productivité) ont été lancées en France depuis quelques années. Elles font essentiellement appel à un sentiment de solidarité, sur le plan régional, entre grandes et petites entreprises.

Des expériences de ce type se multiplient actuellement avec un succès qui rend nécessaire leur vulgarisation au niveau international, d'autant que leur très grande souplesse permet d'envisager leur adaptation aux situations les plus diverses. Bien plus qu'un nouveau moyen d'information « active », elles apparaissent comme un instrument particulièrement remarquable pour parvenir rapidement aux réformes profondes de structure qui s'imposent à la petite industrie devant les brusques élargissements des marchés internationaux.

Encore convient-il que ces formules soient convenablement orientées et ne soient pas détournées de leurs objectifs essentiels. A cette fin, il est nécessaire qu'elles soient harmonisées dans une action d'ensemble menée à tous les niveaux.

Telle était bien l'une des conclusions des deux conférences internationales tenues par l'O.C.D.E. à Vienne en septembre-octobre 1961 sur le rôle des organisations professionnelles en matière d'études de marchés et sur l'exploration des nouveaux marchés par les petites et moyennes entreprises (1). Des guides pratiques sur les techniques de recherche de marchés par ces deux derniers types de groupements vont être rédigés par les soins de l'O.C.D.E. suivant les recommandations de ces conférences de Vienne. Dans ce domaine des études de marchés, les efforts de promotion peuvent se concevoir au niveau gouvernemental, à celui des Chambres de Commerce, des Associations professionnelles, ou des « groupes d'exportation ».

L'ensemble de ces méthodes nouvelles doit faire effectuer à la petite industrie un pas en avant décisif. C'est également la préoccupation de l'Union Internationale des Petites et Moyennes Entreprises, instituée en 1947 avec Berne pour siège et qui s'est vu accorder récemment par le Conseil de l'O.C.D.E. le statut consultatif auprès de cette Organisation.

(1) Le rapport de la 1^{re} conférence a été publié sous le titre « Le rôle des organisations professionnelles dans l'Étude des Marchés ». Le rapport de la 2^e conférence paraîtra très prochainement.

HARMONISATION INTERNATIONALE :

Pour se comprendre, il faut être d'accord sur le sens des mots. Pour faire du commerce, il faut être d'accord sur la nature de la marchandise. Or, sur le plan international, il arrive souvent que cela ne soit pas le cas. Les définitions et les catégories de produits varient considérablement d'un pays à l'autre, il en résulte des confusions, des retards, des mécontentements et, en définitive, un sérieux manque à gagner pour le producteur. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine agricole.

L'O.C.D.E. a entrepris de remédier à la situation en consacrant à ce secteur un effort systématique. Ses deux leitmotivs sont : harmonisation, normalisation. Elle a déjà dans ce sens à son actif plusieurs réalisations.

TOUT DANS LA GRAINE

Depuis quelques années, la production de fourrage s'est considérablement améliorée. On peut même désormais l'envisager dans des endroits où auparavant elle était considérée comme irréalisable. Cela a été rendu possible par l'obtention de nouvelles semences herbagères. Lorsqu'une semence nouvelle est obtenue, elle doit être essayée dans chaque pays pour que l'on sache à quel type de régions elle peut convenir. L'O.C.D.E. encourage activement ces essais de semence sur le plan national.

Mais elle ne s'en tient pas là. Elle a créé un « Système pour la certification variétale des semences herbagères destinées au commerce international ». Le but est aisé à comprendre : assurer à l'acheteur d'un certain type de semences que celles-ci correspondent exactement à ce qu'il désire, parce qu'elles sont garanties par un service national de certification agissant selon les règles et spécifications établies par un accord international. Les confusions, autrefois fréquentes, sont désormais devenues impossibles.

Aujourd'hui, les résultats sont là. Le programme de certification pour l'année 1961 a porté sur une superficie totale de 63 005 ha pour les variétés indigènes de légumineuses et de graminées (35 724 ha en 1960) et sur 1 083 ha pour les variétés étrangères (710 ha en 1960), le poids des semences certifiées suivant le Système O.C.D.E. s'élevant pour la première catégorie à 7 706 803 kg (2 312 475 kg en 1960) et pour la seconde à 156 546 kg (42 807 kg en 1960).

D'autre part, le Système de certification de l'O.C.D.E. répondait si bien à un besoin réel que des pays ne faisant pas partie de l'Organisation, mais membres de la F.A.O. (l'Afrique du Sud et Chypre) ont demandé à y prendre part.

90 000 ÉTIQUETTES

Ce système utilise, comme première indication de la qualité d'une semence, le nombre de générations à partir de la semence « de base » produite par le planteur habilité. Tout



Le commerce des produits agricoles en Europe et en Amérique du Nord deviendra bien plus actif lorsque l'entente régnera entre importateurs et exportateurs des différents pays. L'O.C.D.E. a décidé de travailler dans ce sens en établissant un certain nombre de règles précises acceptées par tous et applicables entre pays Membres. Il ne s'agit pas d'unification, car les différences sont trop grandes entre les conditions de production, mais d'harmonisation et de normalisation. Dans trois domaines, des résultats probants ont été obtenus, dont l'agriculture tirera un profit accru.

PROFITS ACCRUS POUR L'AGRICULTURE



repose sur la qualité de cette semence de base; par conséquent, chaque « service national de certification » travaille en collaboration étroite avec les producteurs de semences afin de veiller à la pureté de la souche.

Ces conditions étant remplies, les semences sont mises dans des sacs plombés portant une étiquette garantissant leur nature exacte et leur « rang » : blanche pour la semence de base, bleue pour la première génération, rouge pour les générations suivantes, si le principe en est admis.

Le commerce international a très vite compris l'intérêt du Système. Après la récolte de 1961, près de 90 000 étiquettes O.C.D.E. (contre 65 458 en 1960) ont été utilisées par les services nationaux européens de certification.

De plus, l'exemple de l'O.C.D.E. a pu servir de guide aux pays en voie de développement qui voulaient eux-mêmes instaurer un mode de certification de semences; dans ces pays, la nécessité d'obtenir du fourrage dans de meilleures conditions d'économie et d'efficience est un problème essentiel, plus encore que partout ailleurs. En outre, certains des pays les moins développés parmi les Membres de l'O.C.D.E. sont en mesure d'obtenir des devises étrangères qui leur sont très nécessaires en procédant à la multiplication sous contrat, pour des pays nordiques, de souches de graines donnant des rendements en graines plus élevés dans des conditions climatiques meilleures. Ceci a constitué un grand avantage pour des pays méditerranéens. On voit aussitôt les prolongements économiques que peut avoir dans le monde entier une initiative des pays Membres de l'O.C.D.E., destinée à l'origine à leur propre usage.

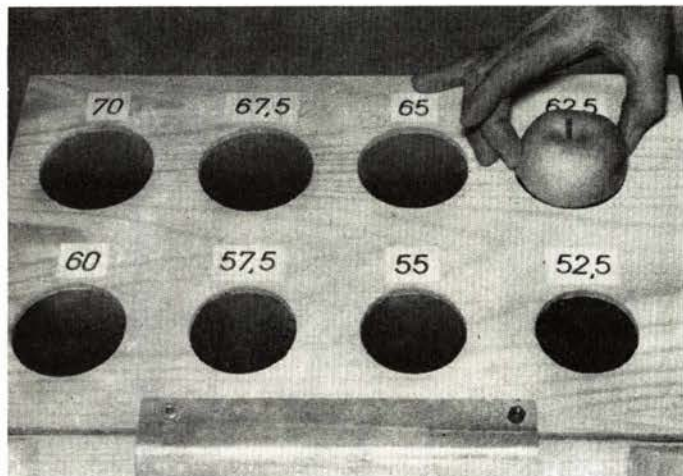
DES FRUITS DE QUALITÉ

Autre action dans le domaine agricole : la normalisation des fruits et légumes. Des normes internationales ont été établies, que l'O.C.D.E. a adoptées en février 1962. Elles concernent actuellement onze produits (pommes, poires, tomates, etc.) auxquels seront adjoints prochainement dix autres. Ici encore, il s'agit de donner à l'importateur la certitude d'obtenir des livraisons rigoureusement conformes aux spécifications de ses commandes. Pour cela, une série de règles a été établie.

Elles concernent la définition du produit, les qualités que le client est en droit d'en exiger suivant une classification très détaillée, la grosseur ou le poids, les tolérances admises, l'emballage et la présentation, le marquage enfin. Ainsi, lorsqu'un négociant passe, dans un pays ayant décidé de s'intégrer au régime de normalisation, une commande portant sur des Reinettes du Canada de catégorie « Extra », il est assuré, grâce à la réglementation en vigueur et aux inspections opérées à l'expédition, de recevoir exactement

HARMONISATION INTERNATIONALE : PROFITS ACCRUS POUR L'AGRICULTURE

ce qu'il a commandé. Pour le producteur, l'introduction du régime est tout aussi bénéfique, le contrôle aboutissant en fin de compte à une valorisation de son produit et l'acheteur satisfait étant incité à renouveler ses commandes. Les pays Membres de l'O.C.D.E. sont d'ailleurs libres d'adhérer ou non au régime. S'ils y adhèrent, ils désignent



La grosseur des fruits, élément important d'une bonne présentation, est déterminée par leur diamètre maximum. Des contrôles sont opérés pour vérifier la conformité des envois aux standards établis.

l'organisme — dépendant généralement plus ou moins directement du Ministère de l'Agriculture — qui sera chargé du contrôle et s'engage dès lors à respecter les prescriptions du régime dans tous les échanges des produits mentionnés avec d'autres pays Membres. Déjà, onze pays ont donné leur adhésion. Quatre autres suivront bientôt. Le régime O.C.D.E. pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes revêt une importance particulière pour les pays Membres de l'Organisation les moins développés qui dépendent des marchés nordiques pour obtenir des devises étrangères.

UN ESSAI UNIQUE

Quand il s'agit d'améliorer les conditions d'exploitation en agriculture, les produits eux-mêmes ne sont pas seuls à entrer en ligne de compte; il y a également beaucoup à faire en ce qui concerne le matériel de production.

Ainsi, tout récemment encore, les pays importants des tracteurs agricoles en provenance de différents pays devaient, pour établir des comparaisons valables, faire procéder eux-mêmes à des essais et entretenir à cet effet des laboratoires coûteux; chaque pays agissant de même de son côté, beaucoup de temps et d'argent étaient ainsi dépensés et ces actions disséminées ne profitaient qu'à leurs auteurs.

Il fallait, pour remédier à ces doubles emplois, que les essais d'un type de tracteur soient effectués une fois pour toutes et que leurs résultats soient reconnus valables dans tous les pays. Un accord général sur les modalités de ces essais était donc nécessaire. C'est ce dont l'O.C.D.E. a pris l'initiative en mettant au point et en adoptant un « Code normalisé d'essais pour les tracteurs agricoles ». Le principe, là encore, est simple. Les pays Membres s'étant entendus sur les règles communes et bien définies qui doivent présider aux essais officiels de tracteurs en laboratoire, il suffit qu'un modèle d'un type déterminé de tracteur subisse ces essais dans un laboratoire national agréé. Il ne

les subira qu'une fois. Le résultat en est publié dans un bulletin spécial qui est largement diffusé et atteint ainsi tous les organismes intéressés. Si tel pays veut y ajouter une autre série d'essais, il est libre de le faire, mais la série de tests imposés par le code est suffisamment complète pour qu'il soit pratiquement inutile de l'allonger.

Tout le monde trouve son intérêt dans une telle normalisation : à côté des constructeurs eux-mêmes, les agriculteurs, qui sont à même de choisir le modèle le mieux adapté, les spécialistes de la gestion des exploitations et les stations officielles d'essais de machines agricoles qui n'auront plus à recommencer des essais déjà réalisés ailleurs...

DANS L'AVENIR

Ces actions sur les semences herbagères, sur les fruits et légumes, sur les tracteurs agricoles, n'ont pas encore produit tous les effets qu'on est en droit d'en attendre, mais elles ont commencé à opérer une pression incontestable. D'autres projets sont envisagés. Par exemple : la planification de l'utilisation de la terre dans une économie en expansion; l'encouragement à l'établissement de centres pour l'adaptation de l'agriculture et le développement économique; l'amélioration des méthodes de préparation, d'exécution et d'évaluation de programmes de développement rural aux niveaux national, régional et local; la planification et le développement des investissements intel-

LES CONSÉQUENCES

UNE ÉTUDE ET SES RÉSULTATS

Cinq instituts de recherche de Dortmund, Leyde, Liverpool, Paris et Stockholm se sont livrés à une étude approfondie de l'incidence de l'automatisation administrative sur la condition des travailleurs non manuels. L'essentiel de cet examen, coordonné par le Comité International pour la Recherche Sociale dans l'Industrie et l'Agence Européenne de Productivité de l'O.E.C.E., vient d'être publié, sous forme d'un « document de travail », par l'O.C.D.E.

Les premières unités de calcul électronique ont été mises en service à la fin de la dernière guerre. Entre cette époque et aujourd'hui, des machines conçues suivant les mêmes principes, mais de plus en plus puissantes, ont fonctionné au service d'administrations de toute sorte. Ces machines, contrairement aux machines de bureau antérieures, qui avaient simplement apporté des perfectionnements dans le cadre d'une organisation existante, entraînent un bouleversement dans la structure même de la société ou du service qui les utilise.

On savait que le personnel non manuel subit directement le contrecoup de ce bouleversement, mais on n'était pas parvenu jusqu'à présent à cerner exactement cette réaction. C'est à cette tâche que se sont consacrés les cinq instituts. Le rapport qui y fait suite, préparé par le Dr W.-H. Scott, du Département des Sciences Sociales de l'Université de Liverpool, secrétaire général du Comité International et, pour la version française, par Mme Marenco, attachée de recherches à l'Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Université de Paris, présente un grand intérêt pour les milieux industriels.

lectuels en agriculture (enseignement, recherche, formation professionnelle, vulgarisation et services d'information, etc.).

Dans tous les cas, comme par le passé, il s'agira de promouvoir le développement de l'agriculture et de faciliter la commercialisation des produits agricoles des pays Membres en s'entendant sur un certain nombre de principes simples et clairs. Il ne s'agit pas d'unification, car certaines habitudes locales ne sauraient être supprimées. Il serait utopique, par exemple, en ce qui concerne le travail entrepris par l'O.C.D.E. en vue de la préparation de normes internationales pour la classification des carcasses d'animaux de boucherie, de croire que l'on pourrait classer les qualités de viande de la même manière en France et en Allemagne : les goûts sont différents et ce qui est qualifié « 1^{re} classe » dans un pays ne peut pas l'être dans l'autre. Il s'agira dans cet exemple de s'entendre sur une dénomination commune, de telle sorte qu'un commerçant suédois puisse téléphoner à un fournisseur français et lui commander, sans aucun risque d'erreur de part et d'autre, de la viande de telle ou telle catégorie.

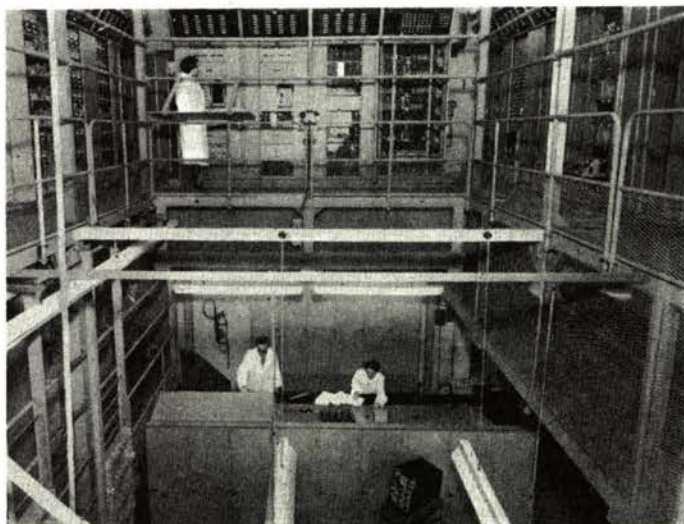
Il reste encore beaucoup à entreprendre avant que l'on ait développé à leur maximum les échanges de produits agricoles entre pays Membres. Cependant la machine est en route et son rythme ne fera que croître au cours de ces prochaines années...



La normalisation des essais de tracteurs agricoles permet à l'exploitant de connaître exactement les possibilités de son matériel.

SOCIALES DE L'AUTOMATION AU BUREAU

Les données recueillies à la suite de ces études sont, en effet, nombreuses. En voici trois. D'abord, l'automatisation accélérant le processus de simplification des travaux de bureau, il se produit une scission croissante à l'intérieur du personnel entre une élite relativement réduite — les responsables de la calculatrice — et une masse d'employés occupés à des travaux de routine. Parallèlement, les relations direction-employés ont tendance à s'identifier aux relations direction-ouvriers.



En d'autres termes, les qualifications requises pour faire partie de l'élite devenant plus strictes, il sera désormais tout aussi difficile au petit employé qu'à l'ouvrier de s'élever hiérarchiquement, alors qu'auparavant ses chances étaient plus grandes. En ce qui concerne l'incidence de l'automatisation sur les effectifs d'employés de bureau, ensuite, on a pu constater qu'il ne s'est produit de suppression directe d'emploi dans aucun pays étudié sauf en Suède où la main-d'œuvre non manuelle s'est trouvée réduite d'environ 20 % dans une des entreprises étudiées.

On peut donc dire que l'incidence sur l'emploi est faible. Cependant, deux réserves sont à faire : cette incidence se fait d'abord davantage sentir dans des entreprises comme les compagnies d'assurance où la plus grande part des activités est affectée par la calculatrice électronique. En outre, même dans les autres entreprises, il n'est pas certain que l'incidence reste toujours aussi faible car le nombre et les attributions des calculatrices ne feront que croître.

La dernière donnée est un impératif : c'est la nécessité d'informer et de consulter le personnel avant la transformation et pendant la phase d'installation ; ceci va à l'encontre de la tendance naturelle des directions qui optent plutôt pour la politique du fait accompli ; elles ont une excuse à cela, c'est que la plupart du temps, lorsqu'elles décident d'introduire l'automatisation dans leurs services, elles ne savent pas très bien elles-mêmes « où elles vont ». Sans cet effort d'information, pourtant, il manque à leur action un élément essentiel : l'adhésion du personnel.

" LES POLITIQUES ET LES EFFORTS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN 1961 "

Le Comité d'Aide au Développement est un organe spécialisé de l'O.C.D.E. qui a notamment la tâche de poursuivre des consultations relatives aux méthodes à appliquer pour rendre disponibles les ressources nationales afin d'aider les pays et les régions en voie de développement économique, et pour accroître et améliorer l'afflux de capitaux à long terme et les autres formes d'aide au développement en faveur de ces pays et régions. Les pays Membres industrialisés de l'O.C.D.E. ainsi que le Japon et la Commission de la Communauté Economique Européenne participent aux travaux du Comité.

Dans le présent rapport, S.E. l'Ambassadeur James W. Riddleberger, Président du Comité, rend compte des principaux résultats et conclusions atteints à la suite du premier examen systématique des efforts et de la politique mis en œuvre par les membres du Comité.

Une série de tableaux statistiques illustre les moyens financiers à long terme mis à la disposition des pays en voie de développement, soit directement, soit par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, en 1960 et en 1961. Le rapport signale une amélioration des conditions financières de l'aide accordée et décrit quelques-uns des systèmes en vigueur.

Sur le plan des principes, le rapport souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les pays Membres et évoque le rôle important que peuvent jouer les investissements privés, qui présentent certains avantages particuliers. Ces investissements devraient être encouragés par tous les moyens dont disposent les gouvernements : avantages fiscaux, garantie des crédits à l'exportation, etc.

48 pages NF 3,00 FS 3,00 DM 2,50 5s. \$ 0,75

" APTITUDE INTELLECTUELLE ET ÉDUCATION "

Il est aujourd'hui unanimement admis que l'instruction publique est l'un des principaux instruments du progrès économique et social. En Europe un nombre croissant d'étudiants a désormais accès à l'enseignement secondaire et supérieur; toutefois, on a pu se demander récemment si cette expansion ne va pas trop loin et trop vite. Le nombre d'enfants pouvant profiter d'études plus poussées est-il illimité ou n'y a-t-il pas un point de saturation au-delà duquel le niveau de l'enseignement secondaire et supérieur tendra à diminuer?

L'O.C.D.E., dont l'une des fonctions est de favoriser la formation scientifique et technique dans les pays Membres, a estimé qu'il était indispensable d'examiner ces problèmes à la lumière de la recherche contemporaine et elle a organisé à cet effet une rencontre internationale de spécialistes à Kungälv (Suède) en juin 1961. De hauts fonctionnaires, des sociologues, des éducateurs et des économistes venus des États-Unis et des

pays d'Europe occidentale ont participé à ce débat qui s'est déroulé sous la présidence de M. Lionel Elvin, de l'Université de Londres.

Le rapport sur la Conférence, rédigé par M. A.H. Halsey, de l'Université de Birmingham, contient les exposés des orateurs suivants : M. Dael Wolfle (Directeur de l'Association américaine pour le progrès de la science); M. Jean Ferrez (Sous-Directeur de la Direction générale de l'Organisation et des Programmes scolaires du ministère français de l'Éducation nationale); M. Jean Floud (Maître de Conférences en sociologie à l'Institut pédagogique de l'Université de Londres); M. Torsten Husén (Professeur à l'Institut de Recherches pédagogiques, Stockholm); M. Pieter de Wolff (Directeur du Bureau central néerlandais du Plan); et M. Kjell Härnqvist (Professeur à l'Institut pédagogique de l'Université de Göteborg).

288 pages NF 10,00 FS 10,00 DM 8,30 15s. \$ 2,50

" LES TRANSPORTS MARITIMES, 1961 "

Le présent rapport traite de l'évolution des transports maritimes en 1961. On y trouvera, après une analyse de la demande de tonnage dans les divers trafics, une description détaillée accompagnée de statistiques de l'offre de tonnage indiquant les tendances importantes. On y trouvera également des renseignements sur les perfectionnements apportés aux modèles de navires les plus récents et sur les commandes de navires neufs. Le rapport expose la situation du marché des frets en 1961 pour les cargaisons sèches et le pétrole et donne

des indications sur le trafic des navires de ligne.

L'un de ses chapitres traite des divers problèmes propres aux transports maritimes internationaux auxquels les pays Membres ont dû faire face au cours de 1961 et des actions entreprises. Il est également question dans ce chapitre de l'évolution des rapports entre transports aériens et transports maritimes.

84 pages NF 6,00 FS 6,00 DM 5,00 9s. \$ 1,50

DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DE L'O.C.D.E.

AFRIQUE DU SUD

Van Schaik's Book Store Ltd.,
Church Street, PRETORIA.

ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag
Postfach 9380, 53 BONN
Sous-dépositaires : BERLIN : Elwert &
Meurer.
MUNICH : Hueber.
HAMBOURG : Reuter-Klöckner;
et dans les principales librairies d'Alle-
magne.

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.,
Alsina 500, BUENOS AIRES.

AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,
62 Wellington Parade, East
MELBOURNE, C.2.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, VIENNE 1.
Sous-dépositaire :
Buchhandlung Jos. A. Kienreich,
Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE

N.V. Standaard-Boekhandel.
Huidevettersstraat 57, ANVERS.
Librairie des Sciences (R. Stoops),
76-78, Coudenberg, BRUXELLES.

BRÉSIL

Livraria Agir Editôra,
Rua Mexico 98-B, RIO DE JANEIRO.

CANADA

Queen's Printer - Imprimeur de la Reine,
OTTAWA.
Les commandes sont payables d'avance.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, LA HAVANE.

DANEMARK

Ejnar Munksgaard Forlag, Nørregade 6,
COPENHAGUE.

ESPAGNE

Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.
Libreria Bosch, Ronda Universidad II,
BARCELONE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

O.E.C.D. Regional Office,
Suite 1223, 1346 Connecticut Ave N.W.,
WASHINGTON 6, D.C.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2,
HELSINKI.

FRANCE

Presses Universitaires de France,
108, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

GRÈCE

Librairie Kauffmann, 21, rue du Stade,
ATHÈNES.

INDE

International Book House Ltd.,
9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,
BOMBAY 1.
Oxford Book and Stationery Co.,
NEW DELHI, Scindia House.
CALCUTTA, 17 Park Street.

IRLANDE

Eason & Son, 40-41 Lower O'Connell
Street, DUBLIN.

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co, h.f.,
Hafnarstræti 9,
P.O. Box 1131, REYKJAVIK.

ISRAËL

Blumstein's Bookstores Ltd.,
35 Allenby Road, and 48 Nahlat Ben-
jamin St., TEL-AVIV.

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Gino Capponi 26, FLORENCE.
Via Paolo Mercuri 19/B, ROME.
Corso Cavour 39, BARI.
P.E.M., Corso di Porta Romana 87/B,
MILAN.
Sous-dépositaires :
GÈNES : Libreria Di Stefano.
MILAN : Libreria Hœpli.
NAPLES : Libreria L. Cappelli.
PADOUE : Libreria Zannoni.
PALERME : Libreria C. Cicala Inguag-
giato.
ROME : Libreria Hœpli; Libreria Tom-
bolini.
TURIN : Libreria Lattes.

JAPON

Maruzen Company Ltd.,
6 Tori Nichome Nihonbashi, TOKYO.

LUXEMBOURG

Librairie Paul Bruck, 33, Grand'Rue,
LUXEMBOURG.

MAROC

B.E.P.I., 8, r. Michaux-Bellaire, RABAT.

NIGERIA

University Bookshop Nigeria Ltd.,
University College, IBADAN.

NORVÈGE

A/S Bokhjornet, Lille Grensen 7, OSLO.

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
9-A Shah Alam Market, LAHORE.

PAYS-BAS

Grossiste :
Meulenhoff & Co., N.V. Importeurs,
Beulingstr., 2, AMSTERDAM.
Détaillant :
W.P. Van Stockum & Zoon,
Buitenhof 36, LA HAYE.

PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70,
LISBONNE.

ROYAUME-UNI ET COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,
LONDRES, S.E.1.
Annexes à : EDINBOURG, BIRMINGHAM,
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE

Fritzes. Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

SUISSE

Librairie Payot,
40, rue du Marché, GENÈVE
et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,
MONTREUX, BERNE, BALE et ZURICH.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu, ISTANBUL.

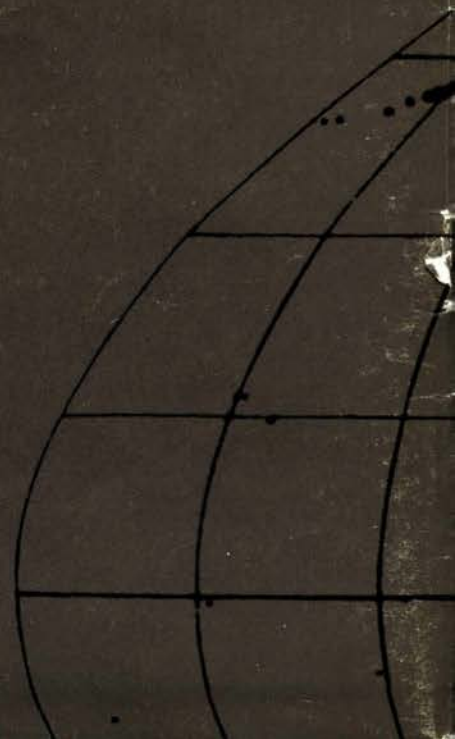
YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita, 23,
P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'O.C.D.E. n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées à :
O.C.D.E., Bureau des Publications, 2, rue André-Pascal, Paris (16^e)

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Allemagne
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
États-Unis
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie



OCDE

ses objectifs,
sa structure et
ses travaux



Le 30 septembre 1961 marque une étape importante dans l'histoire de la coopération économique internationale. A cette date, en effet, dix-sept des vingt pays signataires de la Convention de l'O.C.D.E. avaient fait parvenir les instruments de ratification au Gouvernement dépositaire; l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques se substituait donc officiellement à l'Organisation Européenne de Coopération Économique.

Le tableau sommaire ci-dessous indique les principaux points sur lesquels les deux Organisations diffèrent :



O.E.C.E. 1948-1961	O.C.D.E. 1961
TITRE	
Contient le mot « Européenne ».	Le mot « Européenne » est remplacé par le mot « Développement ».
MEMBRES	
18 Etats d'Europe occidentale.	Les mêmes 18 États d'Europe occidentale, plus le Canada et les États-Unis.
OBJECTIFS	
<p>Développer la production; Mettre en œuvre des programmes de production et d'échanges de biens et de services; Assouplir les restrictions aux échanges et aux paiements; Renforcer les liens économiques; Réduire les obstacles aux échanges; Assurer la stabilité financière internationale; Réaliser le plein emploi.</p> <p>Les différences qui apparaissent entre ces deux séries d'objectifs montrent que si l'O.E.C.E. avait, au cours de ses 13 années d'existence, atteint un grand nombre des objectifs qu'elle s'était fixés, il restait cependant à résoudre des problèmes économiques d'un caractère assez différent. On peut grouper sommairement ces problèmes sous les trois rubriques suivantes : Politique économique, Échanges et Aide. En signant à Paris, le 14 décembre 1960, la Convention créant l'O.C.D.E., les pays Membres se sont engagés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● assurer l'utilisation efficace de leurs ressources économiques; ● suivre des politiques conçues pour assurer la croissance économique et la stabilité financière interne et externe, et éviter que ne se développent des situations qui pourraient mettre en danger leur économie ou celle d'autres pays; ● dans le domaine scientifique et technologique, assurer le développement de leurs ressources, encourager la 	<p>Réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie tout en maintenant la stabilité financière. Contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres ainsi que non-Membres en voie de développement économique. Contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● recherche et favoriser la formation professionnelle; ● poursuivre leurs efforts en vue de réduire ou de supprimer les obstacles aux échanges de biens et de services, ainsi qu'aux paiements courants, et maintenir et étendre la libération des mouvements de capitaux; ● contribuer au développement économique des pays Membres et non membres en voie de développement économique par des moyens appropriés, et en particulier par l'apport à ces pays de capitaux, en tenant en outre compte de l'importance que présentent pour leurs économies la fourniture d'assistance technique et l'élargissement des débouchés offerts à leurs produits d'exportation. <p>Par ses objectifs et par les moyens que ses pays Membres se proposent d'employer pour les réaliser, l'Organisation est orientée vers le monde extérieur et son action ne se limitera pas comme au temps de l'O.E.C.E. à favoriser la prospérité économique des seuls pays Membres. Cela implique que les vingt pays Membres de</p>



Le Conseil de l'O.C.D.E. se réunit...

L'O.C.D.E. ont pris conscience de leurs responsabilités à l'égard du reste du monde, et ont admis qu'il leur incombe d'étendre le bénéfice de la planification économique, de l'expansion des échanges et de l'aide au développement aux pays situés en dehors de leur zone. La prospérité mondiale est l'idée directrice des objectifs de l'Organisation.

Le Canada et les États-Unis font partie de la nouvelle Organisation en qualité de Membres de plein exercice disposant du droit de vote. Avec ses vingt pays Membres, l'O.C.D.E. constitue donc actuellement l'expression la plus large de la coopération occidentale et elle comprend presque toutes les grandes puissances industrielles du monde, en dehors du bloc oriental; bien que n'étant pas Membre de l'organisation, le Japon a, dès l'origine, été Membre du Comité d'Aide au Développement et il participe pleinement aux travaux menés par l'Organisation pour coordonner l'aide financière et technique.

D'autres pays — la Yougoslavie et la Finlande — coopèrent à certaines activités de l'Organisation, sans toutefois en être Membres.

Le 16 novembre 1961, les ministres des vingt pays Membres se sont réunis pour la première fois au Château de la Muette, qui était le siège de l'ancienne O.E.C.E. et qui est resté celui de la nouvelle Organisation. Au cours de cette réunion, qui a duré deux jours et qui était présidée par le ministre des Finances canadien, les ministres ont discuté du futur programme de l'Organisation et des méthodes propres à en assurer l'exécution. La plus marquante des résolutions prises par les ministres a été l'adoption pour la période de 1960-1970 d'un objectif de croissance de 50 % du produit national brut réel pour l'ensemble des vingt pays Membres.

L'Organisation est déjà dotée d'un ensemble complexe et important de comités et autres organes, ainsi que d'un Secrétariat comptant un millier de fonctionnaires internationaux recrutés dans les pays Membres. La structure de la nouvelle Organisation, comme celle de l'O.E.C.E. dont elle s'inspire, est assez souple pour permettre une réorganisation locale chaque fois que l'évolution de la situation et les problèmes économiques du moment l'exigeraient.

Séances du jour

10 h 30 Conseil Château Salle C

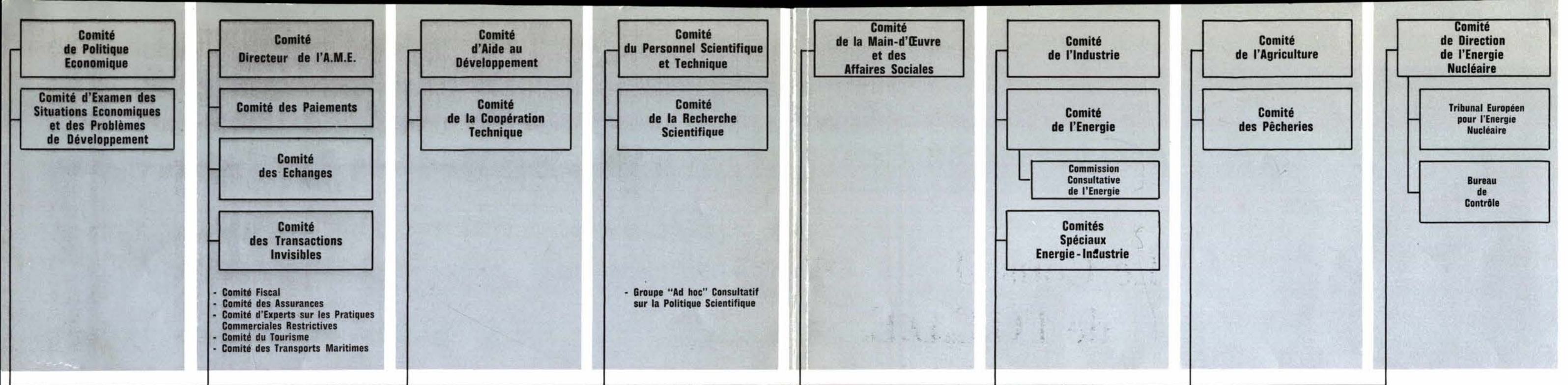
Cet avis est affiché, sauf rares exceptions, tous les mardis de l'année sur un tableau dans le vestibule du Château de la Muette. Il annonce une séance ordinaire du Conseil, la plus haute instance de l'Organisation chargée de fixer la politique à suivre et de prendre les décisions.

Peu avant 10 h 30, les Membres des Délégations nationales arrivent munis de porte-documents, se saluent et s'assemblent par petits groupes entre les colonnes du hall contigu à la salle de réunion du Conseil. Les Chefs de Délégations, qui ont normalement rang d'Ambassadeurs, jettent un dernier coup d'œil sur leurs dossiers et discutent avec leurs collègues de la tactique qu'ils se proposent de suivre sur certains points d'intérêt commun. Les groupes se dispersent et leurs membres franchissent la porte à double battant qui conduit dans la salle du Conseil dont les murs en chêne sculpté sont ornés de magnifiques tapisseries de soie.

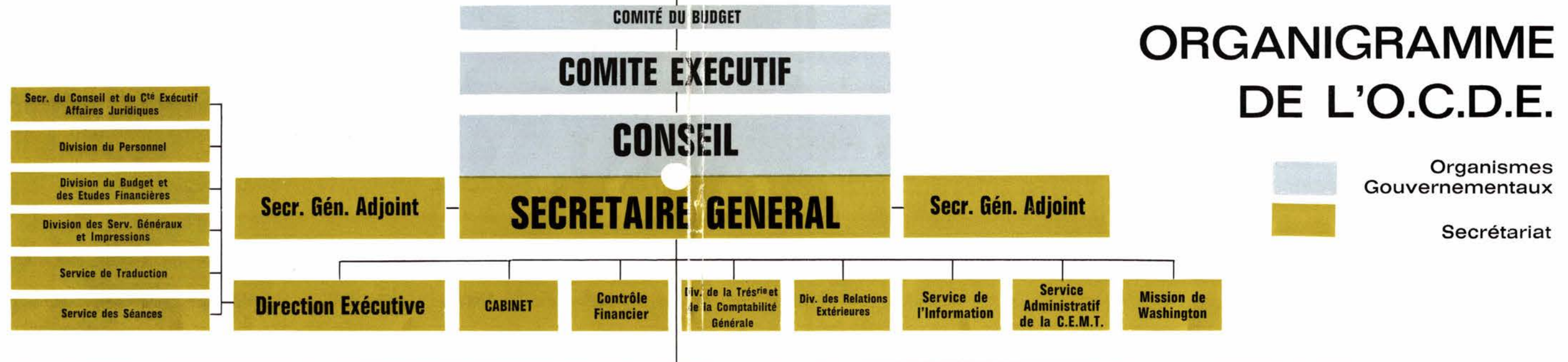
Les tables sont disposées en un rectangle à l'intérieur duquel sont assises les sténotypistes qui enregistrent les débats. Un carton est placé devant chaque délégué indiquant le nom de son pays ou de l'organisation dont il est l'observateur officiel; derrière lui sont assis ses conseillers, quelquefois nombreux. Sont également assis autour de la table les représentants des pays associés et des organisations inter-gouvernementales avec lesquels l'O.C.D.E. entretient des relations officielles; ces représentants ont qualité d'observateurs et ne jouissent pas du droit de vote.

Occupant le fauteuil présidentiel, le Secrétaire général, M. Thorkil Kristensen, agite une petite sonnette. Le silence se fait.

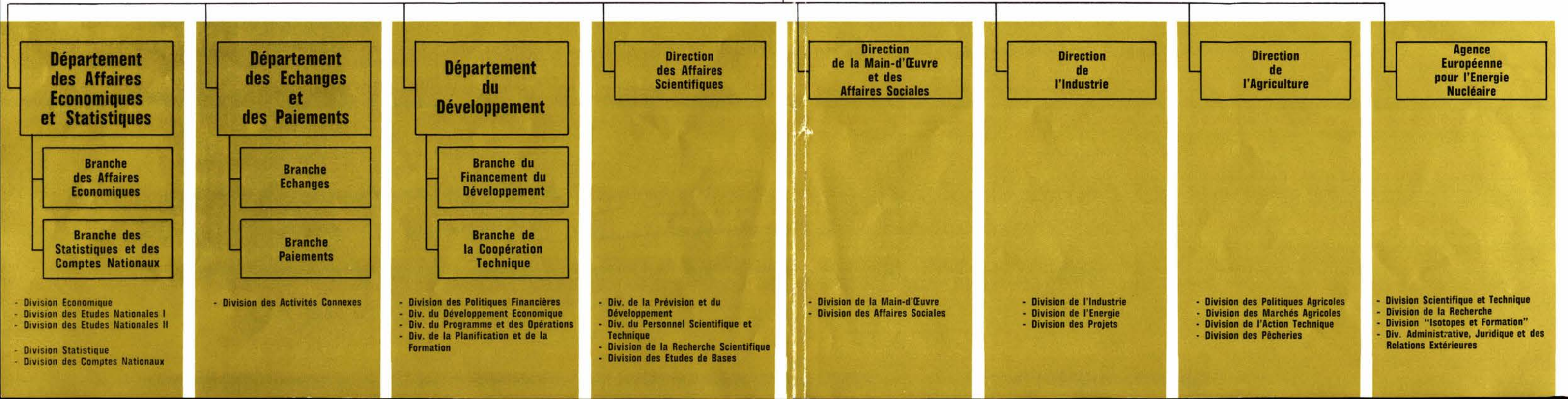
La session du Conseil de l'O.C.D.E. commence.



ORGANIGRAMME DE L'O.C.D.E.



Organismes Gouvernementaux
 Secrétariat





Qu'il se réunisse à l'échelon des ministres ou des représentants permanents, le Conseil a les mêmes pouvoirs; lors des réunions ministérielles cependant, l'un des ministres présents est élu pour remplacer le Secrétaire général à la présidence. Toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité, chaque pays disposant d'une voix; dans certains cas, un pays Membre peut s'abstenir, mais la décision prise reste valable pour tous ceux qui ont participé au vote.

Une décision officielle du Conseil a la valeur d'un traité international, et elle est obligatoire pour les Gouvernements des pays Membres.

Dans certains cas, le Conseil peut préférer adopter une recommandation qui sera portée à l'attention des Gouvernements des pays Membres. Cette recommandation n'a pas le caractère obligatoire d'une décision, mais les Gouvernements peuvent décider de la mettre en œuvre s'ils l'estiment opportun.

COMMENT PARVENIR AUX OBJECTIFS FIXÉS

Résumé des Directives émises à l'issue du premier Conseil Ministériel de l'O.C.D.E. qui s'est tenu les 16 et 17 novembre 1961.

- Atteindre entre 1960 et 1970 une croissance de 50 % du produit national brut réel pour l'ensemble des vingt pays Membres.
- Réaliser un équilibre satisfaisant des paiements extérieurs des pays Membres car cet équilibre est une condition nécessaire pour atteindre l'objectif de croissance.
- Maintenir la stabilité des prix afin que la population bénéficie pleinement de la croissance économique et que l'équilibre des paiements internationaux soit assuré.
- Éviter tout excès de la demande et chercher à améliorer la productivité et la mobilité de la main-d'œuvre.
- Les augmentations de revenus monétaires devraient, d'une manière générale, rester dans les limites de l'accroissement de la productivité.
- Il est nécessaire de fournir un effort spécial pour favoriser l'expansion dans les pays Membres moins développés et s'efforcer ainsi de réduire les très grandes disparités des revenus par habitant.
- Intensifier la formation et la recherche scientifique et les utiliser dans l'agriculture et l'industrie.
- Une augmentation de la productivité agricole devrait contribuer à la stabilité générale des prix. De plus, l'agriculture pourrait, dans de nombreux pays, libérer une main-d'œuvre qui contribuerait à l'expansion de l'industrie.
- Les ministres ont exprimé le désir que le Comité d'Aide au Développement encourage les pays donateurs à mieux coordonner leurs efforts d'aide bilatérale et que l'on s'efforce de plus en plus de dégager un point de vue commun vis-à-vis des problèmes spécifiques d'assistance au développement économique.
- Les ministres ont insisté sur l'importance d'une réduction des obstacles aux échanges de biens et services, de la part des pays les plus industrialisés notamment, pour favoriser l'expansion économique et assurer l'élargissement des marchés. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de rechercher tant à l'O.C.D.E. que dans d'autres institutions internationales, les voies et moyens de réduire les obstacles aux échanges commerciaux entre les pays de l'O.C.D.E.